République Tunisienne

Présidence du Gouvernement

0 0

0 0 0

0 0

OMDNGOMDP

Open Government Partnership TUNISIA

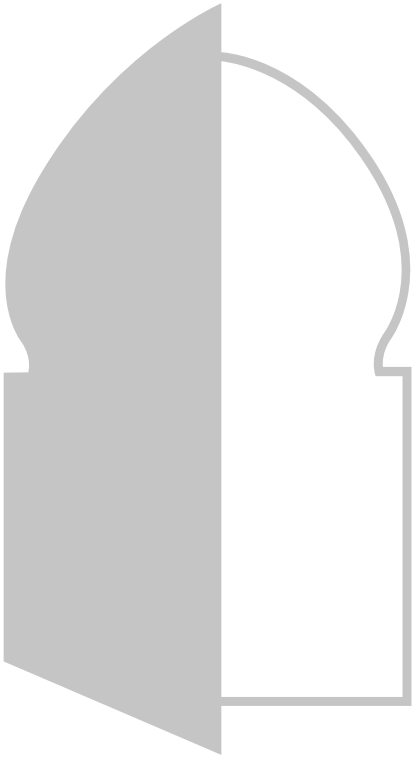

Open Government Partnership

TUNISIA

SOMMAIRE

I. Introduction 03

II. Réformes engagées pour la mise en place du Gouvernement Ouvert 03

III. Quatrième Plan d'Action National du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (2021-2023) 07

IV. Engagements pris au titre du quatrième plan d'action national du PGO 10

Axe n°1 : La Transparence et la Gouvernance des ressources naturelles 11

Engagement 1 : L'accomplissement du cadre organisationnel consacrant le droit d'accès à l'information 13

Engagement 2 : Renforcer la transparence et la redevabilité des rapports d'audit 15

Engagement 3 : Renforcer l'intégrité du secteur public 17

Engagement 4 : Consacrer la transparence financière 19

Engagement 5 : Renforcer l'ouverture des données publiques et promouvoir leur réutilisation 21

Engagement 6 : Améliorer l'accès aux données publiques par la définition des spécifications et nomenclatures communes 23

Engagement 7 : Promouvoir la transparence dans le secteur des énergies et des mines 25

Axe n°2 : la participation publique 27

Engagement 8 : Définir les priorités stratégiques du gouvernement ouvert 29

Engagement 9 : Promouvoir l'utilisation des portails nationaux de participation publique 31

Engagement 10 : Activer le rôle des jeunes dans la conception et le suivi des projets publics, au niveau local 33

Axe n°3 : le gouvernement ouvert au niveau local 35

Engagement 11 : Ancrer les principes du PGO au niveau local 37

Engagement 12 : Appuyer la transparence financière au niveau local 41

Axe n°4 : Digitalisation et amélioration de la qualité des services administratifs 43

Engagement 13 : Développer une panoplie de services administratifs en ligne dans certains secteurs 45

I. Introduction

Le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) est une initiative multipartite lancée le 20 septembre 2011 en marge de la session d'ouverture annuelle de l'Assemblée Générale des Nations Unies New York par huit pays : le Brésil, l'Indonésie, le Mexique, la Norvège, les Philippines, l'Afrique du Sud, le Royaume Uni et les Etats-Unis. A ce jour, 78 pays ont souscrit à l'Initiative PGO, dont la Tunisie.

Le principal objectif du PGO consiste à encourager les pays membres de l'initiative à ancrer les principes du Gouvernement Ouvert au sein de leurs institutions publiques et à adopter un mode de gouvernance basé sur la transparence et la redevabilité. Il s'agit également d'impliquer les citoyens dans la formulation des politiques publiques et la lutte contre la corruption, notamment par un plus grand recours aux nouvelles technologies, améliorant, par là même, la qualité de vie des citoyens et les relations qu'ils entretiennent avec les organes gouvernementaux.

L'adhésion de la Tunisie à l'Initiative PGO remonte au 14 janvier 2014. Au cours des six dernières années, le pays s'était engagé dans la préparation et la mise en œuvre de trois plans d'action, chacun desquels se présentant sous forme de cadre qui organise le travail mené conjointement par le gouvernement et la société civile, à chacune des étapes, notamment celles de la préparation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation. On peut voir à ce stade les effets positifs de cette approche participative de la réforme, qui a contribué à ce que le programme atteigne un stade avancé de maturité qui s'est reflété au niveau d'un certain nombre d'indicateurs, dont peut-être le premier est l'augmentation de l'intérêt public en ce projet et l'élargissement du cercle des participants et des adeptes des réalisations qui ont été réalisées. Il convient également de souligner l'importance du rôle des médias sociaux, qui ont constitué une source importante pour les citoyens, les journalistes et les diverses parties prenantes pour suivre les développements et les nouveautés du Programme de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en Tunisie.

La Tunisie a remporté le deuxième prix mondial pour la région Afrique et Moyen-Orient lors du concours organisé en marge du Sommet mondial du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en décembre 2021 à la république de Corée. Ce concours couronne les engagements inscrits dans les plans d'action du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert et qui ont eu un grand impact au niveau des pays membres de ce partenariat. Ce prix a été décerné à la Tunisie dans le domaine de l'accès à l'information.

Il constitue une reconnaissance par la communauté internationale des accomplissements réalisés par la Tunisie en faveur du droit d'accès à l'information, et des efforts qu'elle a déployé dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert depuis son adhésion à cette initiative en janvier 2014.

Le quatrième plan d'action vise à consolider les réalisations des plans d'action précédents. Ces réalisations ont porté sur le développement du portail national de données ouvertes et des portails sectoriels de données ouvertes, tels que les portails de données ouvertes du ministère des affaires culturelles et du ministère du transport. En plus, le cadre juridique et réglementaire qui promeut l'ouverture données publiques a déjà été mis en place par la promulgation du décret gouvernemental n°2021-3 du 6 janvier 2021, relatif aux données publiques ouvertes.

Force est de constater le caractère à la fois important et significatif des engagements pris au titre de ce quatrième Plan d'Action 2021-2023, du fait que les processus de planification et de préparation y afférents sont intervenus dans un contexte de difficultés sans précédent, notamment en raison des répercussions de la pandémie de Coronavirus sur la situation politique, économique et sociale du pays.

Cela rappelle combien il est important de travailler en partenariat avec les acteurs concernés pour trouver les solutions appropriées aux répercussions de la pandémie, d'une part et surmonter les défis auxquels fait face le pays, d'autre part. Ces défis portent, entre autres, sur la lutte contre la corruption, la promotion de l'intégrité du secteur public et la modernisation de l'administration, notamment par l'engagement d'une série de réformes et l'opérationnalisation d'un ensemble de projets ambitieux et à impact positif sur la vie des citoyens.

Dans ce contexte, les réunions en ligne - tenues en partenariat avec les représentants de la société civile et de plusieurs ministères et institutions publiques - ont permis de faire le point sur les différentes réformes proposées à l'occasion des consultations publiques et de les synthétiser en treize engagements qui font écho aux priorités et aspirations des Tunisiens et reflètent les principes et fondements du Gouvernement Ouvert. On en cite, plus particulièrement :

- Le renforcement de la transparence, le droit d'accès à l'information et l'ouverture des données publiques,
- La consécration de l'intégrité et de l'approche participative,
- Le renforcement de la gouvernance locale,
- L'implication des jeunes dans les affaires publiques,
- L'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles,
- Le développement des services publics et leur rapprochement des citoyens.

L'élaboration de ce quatrième Plan d'Action National réitère l'engagement officiel pris par la Tunisie envers les principes du PGO et confirme les efforts déployés par le pays pour mieux ancrer ces principes dans le processus de travail du gouvernement et de l'administration.

II. Réformes engagées pour la mise en place du Gouvernement Ouvert

Le Programme de partenariat pour un gouvernement ouvert a permis de nombreuses réformes et initiatives dans ce domaine, qui ont eu un impact positif aux niveaux national et local.

Notons que, l'adhésion de la Tunisie à l'Initiative de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert remonte à 2014 et, depuis, le pays a mis au point et en œuvre trois plans d'action nationaux. Le premier Plan d'Action a couvert la période allant de 2014 à 2016 et porté sur 20 engagements. Le deuxième, avec ses 15 engagements, s'est étendu de 2016 à fin août 2018. Le troisième a couru de 2018 à 2020 et compté 13 engagements. Tous les engagements ont porté sur l'enracinement de l'ouverture dans le travail gouvernemental, la lutte contre la corruption, la promotion de l'approche participative et l'amélioration de la qualité des services publics.

En effet, De nombreux progrès ont été accomplis par le gouvernement tunisien au titre de ce programme. Ci-après, une classification selon les domaines concernés :

1. Renforcer la transparence de l'action gouvernementale et l'ouverture des données publiques

Pour renforcer la transparence de l'action gouvernementale et le droit d'accès à l'information, la Tunisie a déployé de grands efforts en vue d'améliorer le cadre juridique et réglementaire aux niveaux national et local afin d'améliorer et d'enrichir l'expérience de la Tunisie dans le domaine du gouvernement ouvert. Parmi les plus grandes réalisations, nous citons :

- L'accession du droit d'accès à l'information au rang de principe constitutionnel. En effet, l'Article 32 de la Constitution du 27 janvier 2014 dispose que "L'Etat garantit le droit à l'information et le droit d'accès à l'information'',
- La promulgation de loi organique n°2016-22 du 24 mars 2016 relative au droit d'accès à l'information ainsi que les textes réglementaires y afférents, à l'instar de la circulaire n°2018-19 du 18 mai 2018 relative au droit d'accès à l'information,
- La création de l'Instance Nationale d'Accès à l'Information, en vertu de l'Article 37 de la loi organique n°2016-22. Les membres de l'INAI ont été élus par l'Assemblée des Représentants du Peuple le 18 juillet 2017.

Toutes ces réalisations ont ensuite été renforcées dans le cadre de la mise en œuvre du troisième plan d'action national du PGO (2018-2020), par l'affirmation du droit d'accès à l'information et l'amélioration de la culture qui lui est sous-jacente par :

- L'élaboration d'un guide d'accès à l'information destiné aux fonctionnaires et d'un guide d'accès à l'information destiné aux citoyens. Ces guides visent à instaurer une nouvelle culture d'ouverture et de partage de l'information et à renforcer l'engagement envers le processus de transparence, notamment en dotant les responsables de l'accès à l'information et les personnes en charge de répondre aux demandes d'accès des compétences nécessaires leur permettant de bien s'acquitter des fonctions qui sont les leurs, conformément aux dispositions de la loi relative au droit d'accès à l'information.
- Le renforcement des capacités dans le domaine de l'accès à l'information, y compris au niveau local, notamment par l'organisation de cinq sessions de formation sur la période 2017-2018-2019, en coopération avec l'OCDE. Sept autres sessions sont organisées, en septembre 2018, au titre d'une coopération entre l'Instance Nationale d'Accès à l'Information, le Ministère de l'Emploi, le Ministère de la Fonction Publique, de la Modernisation de l'Administration et des Politiques Publiques, l'Association Article 19 et la Banque Mondiale. Ces sessions de formation visent à former un certain nombre de chargés d'accès à l'information travaillant dans les ministères, les institutions et les entreprises publiques et les collectivités locales dans le cadre d'un programme de formation global.

Pour instaurer une plus grande transparence dans le domaine financier, il a également été procédé à :

- La publication, le 1er juillet 2019, du rapport de clôture du budget 2017
- La publication de la Loi organique du budget n°2019-15 du 13 février 2019

Les données ouvertes sont essentielles à l'appui de la transparence du système administratif et à la création de services à valeur ajoutée. La Tunisie est considérée pionnière en la matière, étant le premier pays à s'intéresser à la mise en ligne d'un portail national des données ouvertes, fin septembre 2016, comme version améliorée du premier portail conçu en 2012, outre le développement de plusieurs autres portails sectoriels, notamment :

- Le portail des données ouvertes de l'Institut National de la Statistique,
- Le portail des données ouvertes du Ministère de l'Intérieur,
- Le portail des données ouvertes des secteurs industriel et énergétique,
- Le portail des données ouvertes du Ministère des Affaires Culturelles,
- Le portail des données ouvertes du Ministère des Finances ''Mizaniatouna'',
- Le portail des données ouvertes du Ministère du Transport,
- Le portail des données ouvertes du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche.

Un réseau de gestionnaires de donnés ouvertes a été placé au niveau de différents ministères et des licences de réutilisation de données ont été octroyées. L'inventaire des données publiques à mettre à disposition du public sous format « open source » dans six (6) secteurs a été finalisé et il est prévu qu'il soit étendu à d'autres secteurs à l'occasion de la mise en œuvre des plans d'action à venir.

Par ailleurs, le cadre juridique et réglementaire qui régit l'ouverture des données publiques a été renforcé par :

- La promulgation du décret gouvernemental n°2021-3 du 6 janvier 2021 relatif aux données publiques ouvertes. Le texte dudit décret a été élaboré de manière participative, mettant à contribution les différentes parties prenantes concernées par la question au sein des ministères, des organismes publics, des instances publiques indépendantes, outre les représentants des associations de la société civile et les acteurs du secteur privé actifs dans ce domaine.

Le décret en question entend réglementer le processus de publication des données ouvertes conformément au principe d'ouverture, afin de :
• Promouvoir les principes de transparence et de redevabilité,
• Appuyer la participation publique dans le développement des politiques publiques et le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre,
• Moderniser l'administration et améliorer la qualité et l'efficacité des services publics,
• Contribuer à la mise en place d'un cadre approprié à même de booster le développement économique et de créer de nouvelles opportunités d'emploi, plus particulièrement en favorisant la création de start-up capables de développer des utilisations innovantes basées sur les données ouvertes.

- L'organisation d'une série de sessions de formation, en juin 2019, au profit des représentants de différents ministères, comme celui du transport, des affaires culturelles, de l'agriculture ou encore des affaires sociales (CNAM), dans le but de renforcer les capacités en lien avec les données ouvertes. Ces sessions de formation ont particulièrement mis l'accent sur les thématiques suivantes :

• L'introduction du concept de données ouvertes et des cadres institutionnels et organisationnels de gestion de cette initiative en Tunisie, y compris les missions et les rôles des personnes chargées des données ouvertes au niveau des différentes structures publiques et les mécanismes de coopération et de coordination entre les acteurs impliqués dans ce domaine,
• Les aspects techniques relatifs à la publication des données ouvertes,
• La gestion et l'analyse des données, la révision des mécanismes d'analyse de la cohérence des données, l'interconnexion et l'interopérabilité des données, la gestion des identifiants uniques et des afficheurs graphiques, outre la réalisation d'exercices pratiques en lien avec plusieurs de ces aspects sur ''Excel'',
• Le pilotage du programme des données ouvertes et l'expérimentation de son impact et de ses objectifs, notamment par l'organisation de deux journées d'étude sur les données ouvertes au profit des hauts fonctionnaires de différents ministères et organismes publics. Dans le même contexte, il a été procédé à la présentation de l'expérience tunisienne en matière de données ouvertes et des différentes difficultés auxquelles le pays a été confronté en termes organisationnels, juridiques et institutionnels pour créer un écosystème propice aux données ouvertes,
• Le cadre juridique propre aux données ouvertes : plusieurs présentations ont été données sur la loi relative à l'accès à l'information et les droits de propriété intellectuelle relatifs aux données ouvertes. Une présentation a également été donnée sur les licences de réutilisation des données ouvertes, en référence aux aspects juridiques prévus par le projet de décret sur les données ouvertes,
• La présentation des plateformes technologiques, agréées dans le domaine des données ouvertes, à l'instar de la plateforme ''CKAN'' de gestion des données ouvertes.
- L'organisation du Hackathon "OpenGovDataHack2020", fin janvier 2020, qui s'est intéressé au développement de cas de réutilisation des données publiques ouvertes au bénéfice de bon nombre d'institutions publiques, y compris le Ministère du Transport et de la Logistique, le Ministère des Affaires Culturelles et la CNAM. Ce Hackathon a été le premier événement national organisé par l'administration et visant à promouvoir la réutilisation des données publiques ouvertes.

Ce projet vise à promouvoir la réutilisation des données publiques ouvertes et à créer des opportunités d'innovation, notamment par le développement d'applications web et mobiles et d'exemples de cas de réutilisation à partir des données publiées par les organismes publics, sur le portail national des données ouvertes et les portails sectoriels.

L'événement a représenté une occasion qui a réuni environ 150 participants répartis en 38 équipes d'âges différents, de différentes régions de la République, et dans diverses spécialisations. Cette compétition a également permis de générer des idées et projets innovants dont la finalité est d'améliorer la qualité des services publics et de soutenir l'ouverture de l'administration à son environnement et à ses clients. Il s'agit également d'encourager d'autres ministères et organismes publics à s'engager dans l'initiative des données publiques ouvertes et à créer de nouveaux horizons pour la valorisation et la réutilisation des données publiques dans divers domaines.

Le Hackathon a permis à 7 équipes sur 38 de développer des solutions numériques innovantes dans les secteurs du transport, de la culture et de l'assurance maladie. Lors de la cérémonie de clôture, des prix ont été attribués aux équipes gagnantes pour les encourager. Il a également été prévu de coordonner entre ces équipes et les organismes publics concernés, en collaboration avec la Banque Mondiale, pour accompagner la mise en œuvre effective des projets gagnants au profit de l'administration et du citoyen.

2. Renforcement de l'intégrité et lutte contre la corruption dans le secteur public

De nombreuses réformes et initiatives ont été mises en place par la Tunisie en vue de renforcer l'intégrité du secteur public et de lutter contre la corruption. Au niveau législatif, le pays a adopté bon nombre de textes visant à ancrer et à appuyer ces principes. On en cite, sans s'y limiter :

- La loi organique n°2017-10 du 7 mars 2017 portant sur la dénonciation de la corruption et à la protection des dénonciateurs, dont les décrets d'application ont également été publiés :
  - Le décret gouvernemental n°2019-1123 du 9 décembre 2019 fixant les conditions et les procédures d'octroi des incitations en matière de prévention de la corruption,
  - Le décret gouvernemental n°2019-1124 du 9 décembre 2019 fixant les mécanismes, formules et critères d'octroi d'une récompense financière aux lanceurs de l'alerte.

- La loi organique n°2018-46 du 1 août 2018 portant sur la déclaration du patrimoine, la lutte contre l'enrichissement illicite et le conflit d'intérêt dans le secteur public . Les décrets réglementaires y afférents ont également été adoptés, notamment le décret gouvernemental n°2018-818 du 11 octobre 2018 relatif à la fixation du modèle de déclaration du patrimoine et d'intérêts, le seuil minimum des propriétés, des crédits et des cadeaux soumis à la déclaration.

Pour ce qui a trait aux aspects organisationnels, institutionnels et communicationnels, la Tunisie a déployé de remarquables efforts dans l'intention de renforcer les mécanismes gouvernementaux de lutte contre la corruption, notamment par :

- La création, en 2011, de l'instance nationale de lutte contre la corruption, en vertu du décret-loi cadre n° 2011-120 du 14 novembre 2011. Les dispositions du chapitre 6 "des instances constitutionnelles indépendantes" de la Constitution prévoient la mise en place d'une instance chargée de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption et lui confère la qualité d'instance constitutionnelle indépendante,
- La mise en place d'un système d'achats publics en ligne « TUNEPS » pour le traitement numérique des différentes étapes des marchés publics. Il s'agit d'un système électronique d'achat et de passation de marchés publics, via un guichet unique. Ce système permet de suivre l'ensemble des procédures, tout au long des étapes d'un marché : l'avis d'appel d'offres, l'ouverture et le tri des offres, la publication des résultats en ligne et la signature électronique des contrats. TUNEPS a remporté en 2015 le prix international de l'initiative du "Partenariat pour un gouvernement ouvert", en sa qualité de meilleur dispositif de consécration de la transparence dans les marchés publics,
- Un plus grand renforcement de la transparence au niveau du travail des organes de contrôle et par conséquent, de la redevabilité, par la promulgation du décret gouvernemental n°2020-375 du 29 juin 2020, relatif à l'organisation de l'opération de publication des rapports des corps de contrôle et de leurs rapports de suivi,
- L'élaboration du référentiel national en matière gouvernance d'entreprise « RNG », visant à fournir les lignes directrices et à fixer les exigences applicables à une gouvernance civique et responsable au sein des entreprises publiques et privées,
- La mise au point, par les acteurs de la société civile (Association Tunisienne des Contrôleurs Publics), du système « Cabrane » (http://www.cabrane.com/) pour le suivi des projets publics dans le domaine de l'infrastructure. Ce système entend améliorer le suivi des avancements réalisés dans la mise en œuvre des projets publics, par l'évaluation et la production de rapports sur les éventuels manquements et violations constatés. Le système a été primé à l'international pour sa qualité de meilleur système intégré et en ligne dédié à la lutte contre la corruption et à la promotion de la transparence.

3. Consolidation de l'approche participative et de la gouvernance locale

La mise en œuvre de la gouvernance locale et de la décentralisation a connu d'importants progrès en Tunisie, et ce depuis 2011. Au cours des dernières années, le pays a pu avancer à pas de géant en ce qui a trait à la mise en place de la décentralisation, notamment en promouvant la "démocratie participative". Parmi les étapes franchies, on cite :

- La consécration des principes de décentralisation par douze articles de la Constitution de 2014,
- La promulgation de la loi organique n°2018-20 du 9 mai 2019 relative au code des collectivités locales,
- La publication des données publiques sur le travail municipal, sous format « open source » sur la plateforme des collectivités locales : http://www.collectiviteslocales.gov.tn/
- Le développement par l'organisation "Onshor" d'une plateforme municipale de données ouvertes : http://www.openbaladiati.tn/

Compte tenu de l'importance de la participation publique et de l'impact qu'elle peut avoir sur le processus décisionnel et la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques, le gouvernement tunisien a actionné un certain nombre de mécanismes participatifs, dont :

- Le développement d'un système intégré de pétitions en ligne https://www.e-people.gov.tn/ , sous forme de plateforme de participation et d'interaction entre citoyens et administrations. Les options de communication que cette plateforme offre aident les citoyens à exprimer leurs besoins, à soumettre leurs requêtes et à faire part de leurs suggestions en ligne.
- La publication du décret gouvernemental n°2018-328 du 29 mars 2018, relatif à l'organisation des consultations publiques,
- La mise en ligne de la deuxième version du portail de participation publique www.e-participation.tn, qui représente un espace élargi pour impliquer davantage les citoyens dans les affaires publiques en leur permettant de participer par voie électronique aux consultations publiques, déposer et échanger des propositions et des idées et discuter de divers sujets liés aux politiques publiques,
- La publication de trois circulaires relatives à la participation citoyenne, notamment : la circulaire n°2011-12 relative à l'engagement des clients de l'administration dans l'évaluation des services publics, la circulaire n°2011-13 relative à la mise en œuvre de l'approche participative dans la prestation des services communautaires de base et la circulaire n°2011-14 relative à la qualité des législations,
- La Constitution tunisienne reconnaît l'importance de la jeunesse en tant que force active de la société. En effet, l'Article 8 de la Constitution stipule que : "La jeunesse est une force active dans la construction de la patrie. En plus, L'Article 133 stipule que la loi électorale garantit la représentation des jeunes dans les conseils des collectivités locales. Dans ce contexte, des efforts ont été déployés pour activer le rôle des jeunes dans les différentes régions de la République dans la formulation et le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques, en leur permettant de partager leurs propositions et de mieux faire entendre leurs propres problèmes ou, plus largement, les problèmes de leurs communautés respectives.

Dans ce cadre, des conseils locaux des jeunes ont été créés, qui comprennent des représentants de la société civile et des pouvoirs publics avec une présence distinguée du groupe d'âge « jeune ». A ce jour, cinq conseils de ce type ont été mis en place à Kasserine, à Ben Guerdane, au Kef, à Testour et à la Cité Ibn Khaldoun.

- Lancement des initiatives de gouvernement ouvert au niveau d'un certain nombre de municipalités, similaire à l'initiative de partenariat pour un gouvernement ouvert au niveau national, en adoptant la même approche participative. Ces initiatives se distinguent de toutes les autres par le fait que les municipalités peuvent désormais proposer des engagements plus appropriés avec la spécificité de leurs régions. Elles ont également contribué à combler le fossé entre administration et citoyens, en octroyant à ces derniers un rôle plus actif dans le suivi de la mise en œuvre de ces engagements.

A cette fin, un comité conjoint a été mis en place avec, en son sein, des représentants de l'administration municipale et des habitants de la communauté et des réunions régulières ont été tenues. Ces initiatives ont également contribué à familiariser les citoyens avec le concept de Gouvernement Ouvert et à les pousser à ancrer cette idée dans leur propre communauté, dans le but d'améliorer la qualité des services fournis par l'administration et de participer à l'établissement des fondements nécessaires à la gouvernance des affaires communautaires au niveau local. Au titre de ces initiatives, des plans d'action pour un Gouvernement Ouvert ont été élaborés par les municipalités de Regueb, Carthage, Hammam chatt, Gabès, Dar Chaabane El Fehri, Zriba, Zaouiat Sousse et Souassi. D'autres efforts doivent encore être déployés pour accompagner la mise en œuvre de ces plans.

4. Vers une meilleure gestion des ressources naturelles et financières

Parmi les initiatives phares entreprises pour améliorer la gouvernance de la gestion des ressources naturelles et financières de l'Etat, on peut citer :

- Le développement du portail de données ouvertes dédié au secteur des hydrocarbures et des mines, conformément aux normes internationales en vigueur. Ledit portail vise à promouvoir la transparence dans ce secteur, par la publication de l'intégralité des données et des informations relatives aux investissements entrepris dans ce domaine.. Le portail permet également la publication des accords relatifs à l'exploration, la recherche et l'exploitation dans le domaine des hydrocarbures en Tunisie, ainsi que la publication des contrats de partenariat et des contrats de partage de production conclus entre l'investisseur et l'Etat tunisien, faisant de la Tunisie l'un des peu de pays au monde et le seul pays arabe qui publie intégralement les contrats pétroliers. Le portail donne également accès à de nombreux documents contractuels dans le secteur minier afin de renforcer la transparence dans la gestion du secteur minier,
- La réalisation d'importants progrès vers la satisfaction des conditions et procédures de préparation de l'adhésion du pays à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) et la désignation d'un coordinateur national chargé de la supervision du processus d'adhésion. Aussi, les représentants de la société civile au groupe multipartite ont été élus et la composition du conseil a été arrêtée, ce qui constitue une importante étape de franchie vers l'achèvement du processus d'adhésion. Contrairement à de nombreux autres pays dont les processus se sont heurtés à de nombreux obstacles essentiellement dus au désaccord sur les critères de sélection des représentants de la société civile au sein du groupe multipartite, la Tunisie a réussi à franchir ces étapes du processus avec succès,

- Le développement de la version Bêta du portail du budget ouvert, en vue de faciliter l'accès des citoyens aux informations relatives au budget et de renforcer la transparence par la publication des données et indicateurs financiers relatifs aux ressources et aux dépenses de l'Etat, aux comptes du Trésor et aux institutions publiques à caractère administratif. Il est prévu que d'autres travaux soient menés au titre de ce plan d'action, en vue de poursuivre le développement de ce portail.

III. Quatrième Plan d'Action National du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (2021-2023)

Lors de l'élaboration du quatrième plan d'action national du PGO (2021-2023), une attention particulière a été réservée aux orientations générales, recommandations et principes préconisés par ce partenariat publiés sur le site web de l'initiative PGO, envers lesquels les pays membres dans le PGO sont appelés à se conformer. Ce partenariat propose également de nombreux manuels d'orientation pour aider ces pays à réussir leur passage vers un gouvernement ouvert.

Il a également été tenu compte des recommandations et suggestions formulées dans les rapports d'évaluation à savoir, les deux rapports indépendants d'évaluation à mi-parcours et final ainsi que les deux rapports d'auto-évaluation à mi-parcours et final relatifs à la mise en œuvre du troisième plan d'action national PGO. Il en a été de même pour toutes les expériences estimées concluantes enregistrées dans le domaine, selon la classification de l'initiative "Partenariat pour un gouvernement ouvert".

La Constitution tunisienne est venue asseoir les fondements de la société démocratique et appeler à la participation effective de tous les citoyens aux affaires publiques. L'opérationnalisation des articles constitutionnels est désormais beaucoup plus perceptible au niveau des processus d'élaboration des plans d'action nationaux-PGO, où l'approche participative basée sur le principe de "co-création", est de plus en plus consacrée, et ce tout au long des étapes d'élaboration desdits plans.

1.Processus du quatrième plan d'action national du PGO (2021-2023)

Des consultations nationales ont été organisées à chacune des étapes de l'élaboration du quatrième plan d'action national du PGO (2021-2023), mobilisant tous les moyens de communication disponibles pour recueillir les propositions de réforme des citoyens, OSCs et ONGs, portant sur les principaux domaines prioritaires du gouvernement ouvert et pouvant potentiellement être intégrées au plan d'action.

Dans ce contexte, une séance de travail en ligne a été organisée le 12 octobre 2020 afin de lancer la phase de consultation publique pour la préparation du quatrième plan d'action national du PGO (2021-2023) afin de recueillir les suggestions des citoyens et des différents intervenants auprès de l'administration sur le contenu de ce plan d'action.

a. Mise en place du Comité Consultatif Conjoint en charge de la préparation et du suivi de la mise en œuvre du plan d'action

Le PGO offre un cadre pratique et participatif qui permet d'identifier et de mettre en œuvre une série d'engagements liés aux principaux domaines d'intérêt du Gouvernement Ouvert, sous la supervision d'un Comité Consultatif Conjoint chargé de superviser l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action nationaux du PGO. Le comité en question, dans lequel l'administration et la société civile sont représentées à parts égales, fonctionne à l'instar d'un forum ouvert et tient des réunions périodiques auxquelles peuvent assister tous les acteurs de la société civile qui expriment le souhait de participer. C'est dans ce sens que la composition de ce comité consultatif a été reconsidérée conformément à des lignes directrices similaires à celles des plans d'action précédents, tout en révisant à la hausse le nombre de membres représentant le gouvernement et la société civile (de 8 à 10), dans le but d'assurer une représentation plus large comme préconisé par les OSCs actives sur le terrain.

Les candidatures ont été ouvertes à tous via le portail national de la participation publique « www.e-participation.tn » et des informations à cet égard ont été publiées sur le site web du Partenariat pour un gouvernement ouvert en Tunisie « www.ogptunisie.gov.tn » et la page Facebook dédiée à cette initiative en Tunisie, et ce entre le 09 octobre et le 06 novembre 2020. L'objectif a consisté à renforcer la transparence du processus de mise en place du comité et à donner, aux représentants de la société civile, des chances égales de siéger au sein du comité.
Afin de mieux ancrer les principes du Gouvernement Ouvert, en particulier la transparence, la participation publique et la redevabilité, un comité de sélection a été formé pour examiner les candidatures et sélectionner les représentants de la société civile au sein du comité consultatif conjoint. Le comité de sélection a été composé de quatre membres relavant d'instances publiques indépendantes et travaillant dans le domaine du gouvernement ouvert :

- Le président par intérim de l'Instance Nationale d'Accès à l'information,
- Le président de l'Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption,
- Le président de l'Instance Nationale de Protection des Données Personnelles,
- La présidente de la Haute Instance des Finances Locales,

Le comité a procédé à l'examen des différentes candidatures (45 candidatures) et a fixé les critères de sélection
des représentants de la société civile selon la répartition approuvée par le PGO, et ce comme suit :

- Huit (8) représentants d'ONGs tunisiennes,
- Un représentant (1) du milieu universitaire,
- Un représentant (1) du secteur privé

Les candidats ont été classés et notés au vu des critères suivants :
1. Le candidat doit être membre d'une association légalement constituée, enseignant universitaire, chef d'entreprise privée ou acteur du secteur privé et doit justifier de tous les documents prouvant son statut. 25 points sont attribués pour ce critère.
2. Le candidat doit avoir participé à des activités liées à l'un des domaines d'intervention de la mise en œuvre du gouvernement ouvert et soumettre certains documents détaillés à l'appui. 25 points sont attribués à ce critère.
3. Le candidat doit présenter un projet dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du quatrième plan d'action national du PGO. 50 points sont attribués à ce critère en raison de l'impact que de tels projets sont susceptibles d'avoir. Le projet ou l'idée peut en effet donner un aperçu clair de l'importance relative de la contribution du candidat aux initiatives du gouvernement ouvert et son engagement explicite à fournir l'ajout compatible avec ce domaine.

Le nombre maximum de points qu'un candidat peut cumuler au titre des trois critères est de 100.
En se basant sur ces critères, les candidatures ont été examinées sur trois phases :
- Une phase de présélection effectuée en fonction de la catégorie des candidats (société civile, secteur privé, milieu universitaire). Les candidats ont donc été répartis en trois groupes:

- 2 candidats relevant du secteur privé,
- 4 candidats relevant du milieu universitaire,
- 39 candidats relevant de la société civile,

- Dans une deuxième phase, les candidatures ont été examinées séparément, pour chacune des catégories (milieu universitaire / secteur privé / milieu associatif). Le comité a étudié les candidatures d'intérêt pour le secteur privé et a choisi un candidat. Puis elle a étudié les candidatures pour le secteur académique, où une universitaire à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis a été choisie.

- Dans une dernière phase, les travaux du comité se sont poursuivis en ce qui concerne les huit candidats qui doivent être sélectionnés en tant que représentants d'associations et d'organisations non gouvernementales. A l'issue de ce tri, 16 candidats ont été retenus sur les 39 qui concernent cette catégorie. Le processus de sélection

final a abouti à arrêter la liste finale des représentants de la société civile pour inclure :

- L'Association Onshor,
- L'Association Cartographie Citoyenne
- La Fédération Nationale des Commues Tunisiennes,
- L'Association Tunisienne des Contrôleurs Publics,
- L'Association I Watch Tunisie
- L'Association Tunisienne pour le Développement Scientifique et Administratif,
- L'Association Tunisienne de Gouvernance Locale,
- L'Institut de la Gouvernance des Ressources Naturelles, Bureau de Tunis,
- Une enseignante universitaire officiant à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis,
- Un représentant d'une entreprise privée

b. Première phase de la Consultation Nationale sur le quatrième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (2021-2023)

La première phase de la Consultation Nationale pour le Plan d'Action du PGO (2021-2023) a reposé sur un certain nombre de mécanismes, dont :

- Les consultations en ligne qui, lors de la première phase (du12 octobre au 8 novembre 2020), ont été accessibles sur www.e-participation.tn, le site web dédié aux consultations publiques,
- L'envoi de correspondances officielles aux différents ministères et institutions publiques pour solliciter leurs contributions à propos des projets à inclure dans le plan d'action,
- Le recours à d'autres moyens de participation, à l'instar des trois webinaires tenus en novembre 2020 sur des thématiques liées au gouvernement ouvert, comme le droit d'accès à l'information, l'ouverture des données publiques, la gouvernance locale, la bonne gouvernance des ressources naturelles, la numérisation des services publics et l'amélioration de leur qualité. Les webinaires ont eu pour objectif de consolider l'engagement des différents acteurs impliqués dans le processus, notamment par l'identification et le partage des idées et propositions ayant trait à ce thème et pouvant être intégrées dans la première version du plan d'action. Près de 100 participants de différents ministères, agences, municipalités, associations, ONGs et institutions financières soutenant l'Initiative du PGO ont pris part à ces webinaires.

Les mécanismes engagés lors de la première phase de la consultation publique ont permis de collecter 275 propositions et de les soumettre au Comité Consultatif Conjoint en charge de la supervision de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action. A cet égard, des sessions de travail ont été organisées en ligne en vue de communiquer les résultats de la consultation et d'arrêter le calendrier et les mécanismes de coordination et de coopération à utiliser lors du processus de sélection. Les membres du Comité Consultatif ont été départagés en trois groupes de travail et invités à examiner les propositions, à les trier et à élaborer la première version du plan d'action. Chaque groupe s'est vu attribuer une thématique donnée :

- La transparence et la gouvernance dans l'utilisation des ressources naturelles,
- La participation publique et le gouvernement ouvert au niveau local,
- La numérisation des services administratifs et l'amélioration de leur qualité.

Les propositions recueillies ont été triées, étudiés et classées au vu des critères suivants :

- La spécificité : la possibilité d'identifier clairement la problématique à résoudre, les actions et procédures à mettre en œuvre et la description des résultats attendus de l'exécution de l'engagement;
- La mesurabilité : la possibilité de ventiler chaque engagement en phases temporelles, de sorte à faciliter le suivi de l'avancement de son implémentation;
- Le responsable de l'engagement : la possibilité de désigner la partie responsable de la mise en œuvre de l'engagement ainsi que les différents autres intervenants;
- La pertinence : la relation entretenue avec les valeurs du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert, à savoir la transparence, la redevabilité et la participation;
- Défini dans le temps: engagement réalisable en deux ans : exécutable en deux ans, avec possibilité d'établir un calendrier d'exécution sur deux ans, ventilé en étapes claires et précises ;
- L'impact potentiel : l'évaluation du changement attendu de la mise en œuvre de l'engagement.

Le Comité Consultatif Conjoint a procédé à l'examen des propositions provenant de chaque groupe de travail séparément et y a apporté les modifications qu'il a estimé nécessaires. Il a ainsi été possible d'obtenir La première version du plan d'action.

c. Deuxième phase de la Consultation Nationale sur le quatrième plan d'action national du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (2021-2023)

Une fois que le Comité Consultatif Conjoint en charge de la supervision du développement et de la mise en œuvre du plan d'action aura fini de travailler sur la version provisoire du plan d'action, incluant les 21 propositions sur les différents domaines d'intérêt du gouvernement ouvert, le projet a été mis en consultation devant une deuxième session, tenue le 17 février 2021, en vue d'identifier les propositions les plus prioritaires devant figurer dans la version finale du plan d'action.

La même approche utilisée lors de la première phase de la consultation a été réitérée. Une e-consultation a été organisée sur le site www.e-participation.tn, entre le 17 février et le 24 février 2021. La période de consultation a été étendue jusqu'au 10 mars 2021.

2. Rôle de la société civile dans l'élaboration du quatrième plan d'action national du PGO (2021-2023)

La mise en œuvre du Programme de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en Tunisie obéit à une approche participative qui préconise d'encourager tout partenariat efficace entre les institutions publiques et les organisations de la société civile lors de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des différents engagements contenus dans les plans d'action. Dans ce contexte, et afin d'ancrer les principes du PGO, qui repose sur l'ouverture de l'administration aux organisations de la société civile dans la formulation des programmes de réforme en général et les engagements des plans d'action PGO , en particulier, de nombreuses organisations de la société civile, membres du comité consultatif paritaire, ont contribué à défendre un ensemble de propositions à inclure dans le quatrième plan d'action national du Partenariat pour un gouvernement ouvert.

a. Réunions consultatives tenues par le Bureau de Tunis de l'Institut de la Gouvernance des Ressources Naturelles (IGRN) avec les représentants de la société civile à Gafsa, à Kébili et à Tataouine

Afin d'échanger des idées sur les questions de gouvernance et de transparence dans le secteur de l'énergie et des mines et de formuler des projets d'engagements susceptibles d'être intégrés au quatrième plan d'action national du PGO, l'IGRN, en partenariat avec l'unité de l'administration électronique et grâce au financement du FNUD, a organisé une série de réunions avec des représentants de la société civile des gouvernorats de Gafsa, de Kébili et de Tataouine, et ce les 6, 7 et 9 juillet 2020. Ces réunions ont abouti à la formulation des propositions suivantes :

- La publication de toutes les données inhérentes au secteur des hydrocarbures et des mines sur un seul portail, conformément à la norme ITIE, en mettant l'accent sur les recettes provenant des ressources naturelles,
- La publication de toutes les données inhérentes à la responsabilité sociale des entreprises publiques actives dans les industries extractives (bénéficiaires et valeur des montants alloués),
- La publication de toutes les données inhérentes aux licences et contrats accordés dans le domaine des énergies renouvelables, aux entreprises bénéficiaires et aux volumes de production,
- La finalisation du processus d'adhésion de la Tunisie à l'ITIE.

b. Propositions faites par l'Association Tunisienne de Gouvernance Locale

Pour recueillir les contributions des organisations de la société civile en termes de propositions à inclure dans le quatrième plan d'action national du PGO, l'Association Tunisienne de Gouvernance Locale a fait part, pendant les sessions de travail en ligne, d'un ensemble de propositions en matière de participation publique et de gouvernance locale. Ces propositions ont porté, entre autres, sur :

- La tenue d'un dialogue citoyen sur les priorités générales du budget. Il a été proposé que les résultats dudit dialogue soient publiés sous forme de rapport, soumis aux parties impliquées dans la préparation des lignes directrices du budget et portés devant l'ARP, accompagnés d'autres documents inhérents au budget.
- L'élaboration d'un budget simplifié dédié aux citoyens et aux personnes aux besoins spécifiques (budget de l'Etat et budgets municipaux),
- L'implication des contribuables et des agents fiscaux dans le processus de réforme fiscale et de la lutte contre l'évasion fiscale, la contrebande et le secteur informel,
- La mise en place de mécanismes de suivi de la mise en œuvre des propositions et recommandations figurant dans les rapports d'audit,
- La mise en place d'un mécanisme d'implication des étrangers résidents en Tunisie, notamment parmi les groupes vulnérables, en vue d'en savoir plus sur les problèmes auxquels ils sont confrontés et assurer le suivi des mesures prises pour les résoudre.

c. Propositions faites par ''Cartographie Citoyenne''

"Cartographie Citoyenne" compte parmi les associations les plus impliquées dans la préparation du quatrième plan d'action national du PGO. L'association a soumis au débat un ensemble de propositions à inclure dans plan d'action et préconisé de mettre l'accent sur le secteur de la santé :

1. Le renforcement de la participation citoyenne en lien avec l'adaptation et le suivi des politiques de santé publique, notamment par la planification participative des programmes annuels des études et enquêtes statistiques sur la santé. A cette fin, il est important d'associer les OSCs au travail entrepris par l'Institut National de la Statistique (INS) et le Ministère de la Santé. Aussi, il est important que des consultations soient régulièrement tenues avec les organisations de la société civile, avant toute prise de décision en matière de santé publique,
2. La mise en place des procédures de bonne gouvernance et de coopération entre autorités locales et autorités centrales : une des propositions avancées a porté sur l'organisation de réunions annuelles entre le Ministère de la Santé, ses directions régionales et les OCSs, en vue de définir les cadres de travail propices à une coopération rapprochée et identifier les besoins de base propres à chaque région,
3. La publication, sous format ouvert, des données relatives à la gestion de la crise sanitaire causée par la pandémie de Covid-19

d. Propositions faites par "Onshor"

1. La publication des rapports d'audit conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2020-375 du 29 juin 2020, relatif à l'organisation de l'opération de publication des rapports des corps de contrôle et de leurs rapports de suivi.

IV. Engagements pris au titre du quatrième plan d'action national du PGO

AXEN 1

LA TRANSPARENCE ET LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES

Engagement 1 :

L'accomplissement du cadre organisationnel consacrant le droit d'accès à l'information

Début mai 2021 – Fin décembre 2023

Structures/Parties Concernées	Instance Nationale d'Accès à l'Information

Enoncé de l'engagement

Le présent engagement ambitionne de consolider le droit d'accès à l'information en parachevant le cadre juridique et organisationnel y afférent, au vu des dispositions de la loi organique n°2016-22 du 24 mars 2016. A cet effet, il convient de procéder à la publication des textes réglementaires suivants :

1. Un décret gouvernemental relatif au statut du personnel de l'Instance Nationale d'Accès à l'Information
2. Un décret gouvernemental relatif à l'organigramme de l'Instance Nationale d'Accès à l'Information
3. Un décret gouvernemental portant fixation des conditions de création d'une entité interne en charge de l'accès à l'information au sein de chaque organisme public.

Il est prévu qu'une approche participative soit adoptée tout au long du processus de rédaction de ces textes réglementaires, notamment le texte fixant les conditions de création de l'entité interne en charge de l'accès à l'information au niveau de chaque organisme public. Cette approche participative est assurée par l'organisation d'un certain nombre d'ateliers et de séminaires avec les structures publiques concernées et les associations engagées dans la thématique du gouvernement ouvert. On envisage également l'organisation d'une série de consultations publiques, notamment via le portail national de e-participation "www.e-participation.tn".

Problématique posée	Le non accomplissement du cadre organisationnel et réglementaire qui organise le droit d'accès à l'information a altéré l'efficacité des plans et mécanismes mis en place en vue d'opérationnaliser ce droit. Cela s'est traduit, à titre d'exemple, par l'insuffisance des mécanismes réglementaires visant à soutenir le rôle de l'Instance Nationale d'Accès à l'Information, notamment en raison de l'absence de textes législatifs qui organisent son statut ou son organigramme. Cela s'est négativement répercuté sur les capacités de l'instance à attirer et à conserver le personnel qualifié dont elle doit disposer pour remplir son mandat, comme le stipule la loi organique n°2016-22 relative au droit d'accès à l'information. Par ailleurs et à ce jour, le texte réglementaire portant fixation des conditions de mise en place d'une entité interne chargée de l'accès à l'information au niveau des organismes publics n'a toujours pas été publié. Cela compromet la mise en œuvre effective des dispositions de cette loi par les différents organismes publics, qu'il s'agisse de divulgation automatique des informations ou de réponse aux demandes d'accès dans les délais. L'absence de texte réglementaire ne permet pas aux chargés d'accès à l'information d'exercer pleinement et efficacement leurs fonctions et entrave l'allocation des ressources financières nécessaires à cette fin.
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement / Résultats escomptés	- Finaliser la publication des textes réglementaires qui organisent les activités de l'Instance Nationale d'Accès à l'Information, en vue d'en développer les capacités, notamment par le recrutement du personnel qui lui est nécessaire pour remplir son mandat. Il est attendu que le renforcement du rôle de l'instance permette de mettre en œuvre le droit d'accès à l'information et d'opérationnaliser les divers principes liés au gouvernement ouvert, notamment la transparence, la participation et la redevabilité. - Publier les textes réglementaires portant fixation des conditions de mise en place d'une entité interne en charge de l'accès à l'information au niveau de chaque organisme public. Le but consiste à renforcer les capacités des responsables en charge de l'accès à l'information, en vue de leur permettre de coordonner et de suivre la mise en œuvre des obligations en matières d'accès à l'information, telles qu'elles sont énoncées par la loi n°2016-22 relative à l'accès à l'information. Le deuxième objectif consiste à améliorer la qualité des informations publiées sur les sites web publics et d'augmenter les taux de réponses aux requête d'accès à l'information dans les délais réglementaires impartis. - Les entités internes créées en vertu de ce décret seront représentées par une administration permanente au sein des structures publiques, comptant, au moins, deux fonctionnaires (un responsable de l'accès à l'information et un adjoint). La création de ce genre d'entités sera rendue obligatoire dans tous les ministères. Les autres structures publiques ne seront obligées de disposer d'une entité interne en charge de l'accès à l'information que si les conditions fixées par ce décret sont remplies.
Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème	- Améliorer l'efficacité des stratégies et mécanismes visant à opérationnaliser le droit d'accès à l'information, notamment en renforçant et opérationnalisant le rôle de l'Instance Nationale d'Accès à l'Information et des responsables en charge de l'accès à l'information dans les organismes publics.

/ comment participera-t-il au changement	- Finaliser la mise en œuvre des différentes obligations prévues au titre de la loi organique n°2016-22 relative au droit d'accès à l'information et harmoniser les procédures de travail parmi les différents organismes publics concernés.	
Compatibilité avec les axes fondamentaux	**- Transparence** il est attendu que le présent engagement permette d'intensifier la diffusion de l'information, d'améliorer la qualité de l'accès à celle-ci et de faciliter le travail des chargés d'accès à l'information, en ce qui concerne leur relation tant avec les membres du personnel qui produisent l'information dans le service qu'avec le demandeur de l''information. Il est également prévu qu'il permettra à l'Instance Nationale d'Accès à l'Information de consolider et d'opérationnaliser son rôle dans le contrôle de l'application des dispositions de la loi organique sur l'accès à l'information.	
Sources de financement / Connexions avec d'autres programmes et politiques	**Source de financement** : Budget de l'Etat	
Calendrier et étapes de mise en œuvre	**Etapes**	**Echéances de mise en œuvre**
	Elaboration et approbation du décret gouvernemental portant fixation du statut du personnel de l'Instance Nationale d'Accès à l'Information	Décembre 2022
	Elaboration et approbation du décret gouvernemental portant fixation de l'organigramme de l'Instance Nationale d'Accès à l'Information	Décembre 2022
	Elaboration et approbation du décret gouvernemental portant fixation des conditions de création d'une entité interne en charge de l'accès à l'information au sein de chaque organisme public	Décembre 2021

Contacts

Responsables du suivi de la mise e n œuvre de l'engagement	Mr Adnène Lassoued	
Qualités et Organismes Employeurs	Président Par Intérim de l'Instance Nationale d'Accès à l'Information	
Adresse(s) électronique (s)	adnene.lassoued@inai.tn	
Autres intervenants	Acteurs gouvernementaux	
	Acteurs non gouvernementaux	L'organisation Article 19

> Améliorer l'efficacité des stratégies et mécanismes visant à opérationnaliser le droit d'accès à l'information, notamment en renforçant et opérationnalisant le rôle de l'Instance Nationale d'Accès à l'Information et des responsables en charge de l'accès à l'information dans les organismes publics.

Engagement 2:

Renforcer la transparence et la redevabilité des rapports d'audit

Début mai 2021 – Fin décembre 2023

Structures/Parties Concernées	Le Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier, en coordination avec le Comité de Contrôle Général des Services Publics, le Comité de Contrôle Général des Finances, le Comité de Contrôle Général du Domaine de l'Etat et des Affaires Foncières, le Comité Général du Contrôle des Dépenses Publiques, le Comité des Contrôleurs d'Etat, la Haute Autorité des Marchés Publics

Enoncé de l'engagement

Les organes de contrôle publient annuellement de nombreux rapports. Ces rapports sont de prime importance parce qu'ils permettent d'identifier les failles ou violations de nature administratives et financières ou les actes de corruption pouvant sévir dans le secteur public. L'importance des rapports d'audit repose sur leur publication et leur mise à disposition du public, de sorte à faire toute la lumière sur les défaillances et les lacunes identifiées. L'objectif principal de l'élaboration de ces rapports est de les publier et de les partager avec les différentes parties prenantes afin d'instaurer un système de redevabilité équitable, capable de résister à la corruption et de l'endiguer.
Dans ce sens, le présent engagement vise à renforcer la transparence et la redevabilité en lien avec les rapports d'audit, notamment par :

- La publication des rapports d'audit conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2020-375 du 29 juin 2020 relatif à l'organisation de l'opération de publication des rapports des corps de contrôle et de leurs rapports de suivi. Concurremment, et l'élaboration d'un manuel de procédures pour organiser le processus de publication,
- La mise en place d'une plateforme électronique pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans lesdits rapports.

Le présent engagement prévoit de renforcer la participation de la société civile et autres ONGs à l'amélioration de la transparence dans le domaine du contrôle, par l'adoption d'une approche participative tout au long du processus de sélection de certains rapports comme première expérience, comme les rapports inhérents aux municipalités, aux conseils régionaux, etc. Il s'agit également d'organiser des réunions consultatives et des ateliers visant à identifier l'approche à adopter pour la rédaction du manuel de procédures et sa soumission à la consultation publique et le développement de la plateforme électronique dédiée à cet effet et de garantir la participation des associations actives dans ce domaine dans le processus de mise en œuvre du présent engagement.

Problématique posée	- En dépit de la multitude de textes législatifs qui consacrent le principe de publication des rapports d'audit, les organes de contrôle ne s'impliquent pas pleinement dans le processus, malgré l'importance de ces rapports, - L'insuffisance de la réponse aux demandes soumises et visant à recueillir des informations sur les missions d'audit et les carences constatées, - La non publication de ces rapports et l'absence de mécanismes propices à leur mise à disposition au public entravent la réalisation des objectifs de réforme visés par ces rapports et limitent leur efficacité.
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement / Résultats escomptés	Assurer la transparence dans le domaine du contrôle et renforcer le droit d'accès à l'information, notamment par : - La mise en place et le renforcement des mécanismes de publication en ligne des rapports des organes de contrôle, conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2020-375 - La publication des rapports d'audit conformément aux normes internationales applicables en la matière - Le développement d'une plateforme électronique dédiée au suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées dans lesdits rapports. Cette plateforme fournira une base de données commune aux différents organes de contrôle pour une meilleure coordination entre eux, en servant de tableau de bord où figurent des informations sur les missions d'audit, les recommandations préconisées et l'état d'avancement de leur mise en œuvre. Il est attendu que cette plateforme serve d'interface d'interaction entre les organes de contrôle impliqués et les différentes composantes de la société civile en offrant des fonctionnalités à même de faciliter aux utilisateurs la consultation du contenu des rapports d'audit, le suivi de la mise en œuvre des recommandations et la soumission de leurs suggestions et de leurs demandes liées à ce domaine.
Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement	- Renforcer les mécanismes de redevabilité et de contrôle de l'action gouvernementale en s'appuyant aux résultats des rapports d'audit, ce qui améliorerait l'intégrité du secteur public et augmenterait l'efficacité de ses performances

Compatibilité avec les axes fondamentaux	**- Transparence et redevabilité :** le présent engagement va permettre de diffuser davantage d'informations sur les résultats des missions de contrôle, améliorant, par là même, la transparence et la redevabilité au vu des résultats formulés dans ces rapports.	
Sources de financement / Connexions avec d'autres programmes et politiques	**Source de financement :** Budget de l'Etat	
Calendrier et étapes de mise en œuvre	**Etapes**	**Echéances de mise en œuvre**
	Rédaction d'un manuel de procédures organisant le processus de publication des rapports d'audit	
	Formation d'un groupe de travail chargé de la rédaction du manuel de procédures	Décembre 2021
	Préparation de la première version du manuel de procédures	Octobre 2022
	Présentation du manuel de procédures à la consultation publique et approbation de sa version définitive	Juin 2023
	Mise en place d'une plateforme électronique pour le suivi de la mis en œuvre des recommandations formulées par les rapports d'audit	
	Mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi de la mise en œuvre du projet	Janvier 2022
	Rédaction des termes de référence de la plateforme et sélection du bureau d'étude chargé de son développement	Juillet 2022
	Conception et développement de la plateforme	Septembre 2023
	Test et mise en ligne de la plateforme	Décembre 2023

Contacts

Responsables du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mr. Imed Hazgui	
Qualités et Organismes Employeurs	Président du Haut Comité du Contrôle Administratif et Financier	
Adresse(s) électronique (s)	imed.hazgui.ih@gmail.com	
Autres intervenants	Acteurs gouvernementaux	Organes de contrôle et d'inspection
	Acteurs non gouvernementaux	Association Tunisienne des Contrôleurs Publics

> Renforcer les mécanismes de redevabilité et de contrôle de l'action gouvernementale en s'appuyant aux résultats des rapports d'audit, ce qui améliorait l'intégrité du secteur public et augmenterait l'efficacité de ses performances

Engagement 3 :
Renforcer l'intégrité du secteur public

Début mai 2021 – Fin décembre 2023

Structures/Partie Concernées	Instance Nationale de Lutte Contre la Corruption (INLUCC)

Enoncé de l'engagement

Le présent engagement prévoit de renforcer l'intégrité du secteur public eu égard à la déclaration des biens et intérêts et à la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêt, notamment par :
- La publication du texte règlementaire (projet de décret gouvernemental) fixant le modèle de publication du contenu de la déclaration des biens et intérêts,
- La publication du contenu de la déclaration des biens et intérêts des personnes soumises à cette obligation (les huit premières catégories de l'Article 5 de la loi n°2018-46),
- Le développement d'un système intégré en ligne pour réceptionner et traiter les déclarations de biens et intérêts.

Afin de renforcer la redevabilité sur la base de ce qui sera mis en œuvre dans le cadre de cet engagement, des travaux seront menés pour renforcer le système intégré relatif aux déclarations de biens et intérêts avec un mécanisme électronique qui permettra à l'Instance nationale de lutte contre la corruption d'être informée de tous risques ou manquements liés à ce domaine, sur lesquels elle peut mener une enquête.
Les différentes actions incluses dans cet engagement seront mises en œuvre selon une approche participative, où un comité de pilotage sera créé qui comprendra des représentants des différentes parties prenantes impliquées dans le domaine pour suivre la mise en œuvre des projets .ce comité comprendra des représentants de la société civile. Des ateliers seront également organisés pour diffuser les résultats des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces différents travaux.
Afin de faire prendre conscience de l'importance de ces mécanismes et de leur meilleure utilisation par les citoyens et la société civile, des formations seront organisées à cet égard, tant pour les fonctionnaires de l'administration que pour les associations actives sur le terrain.

Problématique posée	L'insuffisance des mécanismes dédiés au suivi du contenu des déclarations des biens et intérêts par la société civile, ce qui limite leur rôle dans le suivi du travail gouvernemental et de la lutte contre la corruption.
Identification of commitment objectives/expected results	- Permettre aux citoyens d'accéder au contenu des déclarations des personnes soumises à cette obligation, - Fournir à la société civile et aux médias les données nécessaires à l'exercice de leur rôle de suivi et opérationnaliser les mécanismes de redevabilité, - Permettre aux personnes soumises aux obligations de publication de rapports de déclarer leurs biens et intérêts en ligne et de mettre à jour ou renouveler leurs déclarations chaque fois que la loi le requiert, - Mettre à disposition de l'INLUCC des mécanismes en ligne dédiés au suivi des personnes soumises à l'obligation de déclaration et à l'exploitation des données contenues dans les déclarations.
Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement	- Renforcer la transparence et la redevabilité en ouvrant accès au contenu des déclarations des biens et intérêts des personnes soumises à cette obligation, - Faciliter le travail d'investigation par l'automatisation du processus de dépôt et de traitement des déclarations, - Simplifier les procédures et améliorer leur efficacité, en offrant aux personnes soumises à cette obligation la possibilité de déposer leurs déclarations en ligne.
Relevance with OGP values	**- Transparence** : promouvoir et faciliter l'exercice de l'obligation de déclaration. Publier le contenu de la déclaration et la liste des personnes qui respectent ou contreviennent à cette obligation. **- Participation** : opérationnaliser l'approche participative par la communication d'information, l'implication des citoyens dans les affaires publiques et l'engagement des journalistes d'investigation dans le travail de l'INLUCC, **- Redevabilité** : faciliter le rôle de contrôle de la société civile et du journalisme d'investigation
Sources de financement / Connexions avec d'autres programmes et politiques	**Source de Financement** : Budget de l'INLUCC

Calendrier et étapes de mise en œuvre	Etapes	Echéances de mise en œuvre
	Elaboration et approbation du texte à caractère règlementaire (projet du décret gouvernemental) portant fixation du modèle de publication du contenu de la déclaration des biens et intérêts	Avant fin décembre 2021
	Publication du contenu de la déclaration des biens et intérêts des personnes légalement désignées (huit premières catégories de l'Article 5 de la loi n°2018-46)	Avant fin décembre 2022
	Développement d'un système électronique intégré dédié à la réception et au traitement des déclarations des biens et intérêts	Avant fin décembre 2023

Interlocuteur(s)

Responsables du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mme Nadia Saadi	
Qualité et Organisme Employeur	Directrice Générale à l'INLUCC, en charge de l'unité de déclaration des biens et intérêts	
Adresse(s) électronique (s)	Nadia.saadi@inlucc.tn	
Autres intervenants	Acteurs gouvernementaux	Direction générale de la gouvernance et de la prévention de la corruption au sein de la présidence du gouvernement
	Acteurs non gouvernementaux	- Association Onshor - Association Tunisienne des Contrôleurs Publics

> Renforcer la transparence et la redevabilité en ouvrant accès au contenu des déclarations des biens et intérêts des personnes soumises à cette obligation

Engagement 4 :

Consacrer la transparence financière

Début mai 2021 – Fin décembre 2023

Structures/Partie Concernées	-Ministère chargé des Finances (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement) - Haute Instance des Finances Locales

Enoncé de l'engagement

La transparence financière et fiscale est un pilier essentiel pour instaurer les principes du gouvernement ouvert. C'est également un mécanisme incontournable pour renforcer l'intégrité et la redevabilité et rationaliser la gestion des finances publiques. Cela suppose le recours à un ensemble de mécanismes et de procédures à même de renforcer la transparence dans la gestion des ressources financières de l'Etat.

A cette fin, le présent engagement entend introduire plus de transparence au niveau de la gestion des ressources financières de l'Etat, notamment par :

- La publication des données désagrégées sur les subventions accordées par le budget de l'Etat aux associations et amicales, et s'assurer que tous les détails qui s'y rapportent soient partagés et mis à jour, que le Ministère chargé des Finances fournira et mettra à jour,
- Le développement d'une nouvelle version du portail du budget ouvert ("Mizanouyatina"), conformément aux dispositions de la nouvelle loi organique n°2019-15 portant loi organique du budget et qui prévoit une approche-programme pour l'élaboration et l'exécution du budget de l'Etat et des collectivités locales,
- La préparation d'une version simplifiée du budget de l'Etat, destinée aux citoyens et aux personnes ayant des besoins spécifiques,
- La préparation d'une version simplifiée du budget au niveau de certaines municipalités, destinée aux citoyens et aux personnes ayant des besoins spécifiques.

Il est attendu que les activités prévues au titre de cet engagement renforcent la participation des composantes de la société civile intéressées par cette thématique, notamment par l'organisation d'ateliers et de forums consultatifs sur les formules et méthodes à adopter. Il est également envisagé de mettre en place de mécanismes de participation et d'interaction avec les besoins et demandes des utilisateurs et de toute personne intéressée par la réutilisation des données financières publiques et l'amélioration de leur qualité.

Problématique posée	Bien que le système financier soit conforme aux normes et standards internationaux en vigueur en matière de transparence budgétaire et d'accès et de partage des informations, les mécanismes mis en place au niveau pratique restent en-deçà des aspirations des parties prenantes et des citoyens, étant donné qu'ils ne tiennent pas compte les besoins de toux ceux qui s'intéressent aux finances publiques et locales, et ce outre l'inefficacité des outils mis en place et censés renforcer la transparence financière.
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement / Résultats escomptés	Assurer la transparence financière, notamment par : - Une plus grande transparence et un meilleur accès à l'information relative à la gestion des ressources financières de l'Etat, y compris les subventions accordées par le budget de l'Etat et des collectivités locales au profit des associations et amicales, - Le développement de l'actuelle version du portail du budget ouvert, conformément aux objectifs stratégiques et à la vision du ministère et la facilitation de l'accès aux données publiques sur les finances publiques et sur l'exécution du budget de l'Etat et des collectivités locales, en les mettant à disposition du public en format ouvert, permettant ainsi aux utilisateurs de les réutiliser et de les exploiter de manière plus efficace.
Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement	- Renforcer la transparence financière et lutter contre la corruption et le détournement des fonds publics, - Améliorer l'accès et la réutilisation des données publiques sur les finances publiques, - Mettre en place des mécanismes pratiques et simplifiés que les citoyens peuvent utiliser pour consulter et suivre le processus de préparation et d'exécution du budget de l'Etat et des collectivités locales.
Compatibilité avec les axes fondamentaux	**- La transparence :** faciliter l'accès à l'information sur la gestion des ressources financières **- La redevabilité** : mettre en place des mécanismes efficaces dédiés au suivi des ressources financières publiques.
Sources de financement / Connexions avec d'autres programmes et politiques	La Banque Mondiale

Calendrier et étapes de mise en œuvre	Etapes	Echéances de mise en œuvre
	Développement d'une nouvelle version du portail du budget ouvert ("Mizaniatouna")	
	Mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi de la mise en œuvre du projet	Décembre 2021
	Rédaction des termes de référence inhérents au portail et sélection du bureau d'études chargé de son développement	Juin 2022
	Conception, développement, test et mise en ligne du portail	Septembre 2023
	Renforcement de l'ouverture des données des finances publiques	
	Publication des données désagrégées sur les subventions accordées par le budget de l'Etat aux association et amicales	Juin 2022
	Préparation de la version simplifiée du budget de l'Etat destinée aux citoyens et aux personnes ayant des besoins spécifiques	Décembre 2023
	Préparation de la version simplifiée du budget au niveau de certaines municipalités destinée aux citoyens et aux personnes ayant des besoins spécifiques	Décembre 2023

Contacts

Responsables du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	- Mr Asad Khalil, - Mme Amel Elloumi.	
Qualités et Organismes Employeurs	- Directeur général au Ministère chargé des Finances - Présidente de la Haute Instance des Finances Locales	
Adresse(s) électronique (s)	akhalil@finances.tn president@hifl.tn	
Autres intervenants	Acteurs gouvernementaux	- Certaines municipalités concernées par le budget simplifié au niveau local
	Acteurs non gouvernementaux	- Association Tunisienne de Gouvernance Locale

> Mettre en place des mécanismes pratiques et simplifiés que les citoyens peuvent utiliser pour consulter et suivre le processus de préparation et d'exécution du budget de l'Etat et des collectivités locales.

Engagement 5 :

Renforcer l'ouverture des données publiques et promouvoir leur réutilisation

Début mai 2021 – Fin décembre 2023

Structures/Parties Concernées	Unité de l'Administration Electronique à la Présidence du Gouvernement

Enoncé de l'engagement

Les données publiques ouvertes représentent un nouveau domaine pour stimuler le développement économique et pour créer des opportunités d'emploi. Cette dynamique permet également de promouvoir la transparence, la redevabilité, la lutte contre la corruption et le développement de services publics de qualité. A cet égard, la Tunisie a développé et mis en œuvre de nombreux projets et initiatives visant à soutenir l'ouverture des données publiques et à instaurer une ''culture des données au service du citoyen et de l'administration''. Ces initiatives ont couvert de nombreux aspects des données ouvertes, y compris les aspects institutionnels, réglementaires, juridiques et techniques. Toutefois, il est nécessaire que de plus grands efforts soient déployés pour créer un écosystème intégré propice à la promotion de la réutilisation des données ouvertes et faire fond sur les réalisations et l'accomplissement de la mise en œuvre des différentes procédures et projets liés aux données ouvertes, conformément aux dispositions du décret gouvernemental n°2021-3 du 6 janvier 2021 relatif aux données publiques ouvertes.

De ce fait, le présent engagement entend mettre en œuvre un certain nombre de mesures visant à promouvoir l'ouverture des données publiques et à améliorer leur réutilisation, notamment par :

- Le développement de la nouvelle version du portail national des données ouvertes qui tient en compte les spécifications techniques énoncées par le décret gouvernemental n°2021-3 du 6 janvier 2021 relatif aux données publiques ouvertes,
- L'établissement de l'inventaire des données publiques au niveau d'un certain nombre de secteurs et pouvant être publiées en format ouvert conformément aux méthodologies et aux spécifications approuvées et tel que requis par le décret gouvernemental n°2021-3 relatif aux données publiques ouvertes, en plus d'encourager les structures publiques à adhérer au programme de données ouvertes, en accordant une priorité :

* à un certain nombre de secteurs tels que la santé, les affaires sociales, l'éducation, la justice, l'intérieur,
* aux données géographiques pour développer les usages de la géomatique dans le domaine.

Une approche participative sera adoptée dans les différentes étapes de mise en œuvre des actions programmées dans le cadre de cet engagement en organisant des ateliers et des forums pour impliquer les différents représentants de la société civile actifs dans ce domaine en vue d'étudier et d'identifier les caractéristiques et les fonctionnalités que la nouvelle version du portail de données ouvertes fournira, conformément au décret gouvernemental n° 2021-3; Il s'agit également de procéder à identifier les données publiques les plus prioritaires pour les utilisateurs afin d'accélérer leur inventaire et leur mise à disposition du public dans l'optique de créer davantage une dynamique autour de leur réutilisation.

Problématique posée	- Il est nécessaire que les plateformes techniques utilisées à des fins de publication des données ouvertes soient compatibles avec les normes et spécifications approuvées à l'international, ainsi qu'avec les tendances et évolutions technologiques dans le domaine, - Multiplicité des défis que l'administration face dans l'inventaire des données et documents et l'identification des données pouvant être publiées en format ouvert, du fait de l'absence des mécanismes et normes communs dédiés à la gestion des données publiques, ce qui compromet le processus d'inventaire automatique des données au niveau des structures publiques; en plus de la nécessité de se conformer aux dispositions du décret gouvernemental n°2021-3, relatif aux données publiques ouvertes.
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement / Résultats escomptés	- Développer une nouvelle version du portail national des données ouvertes, conformément aux normes et spécifications internationalement reconnues et en répondant aux aspirations et besoins des structures publiques et des utilisateurs, - Procéder à l'inventaire des données publiques prioritaires dans une sélection de secteurs, pouvant être publiées en format ouvert conformément aux spécifications et aux méthodologies appropriées, - Renforcer la réutilisation des données publiques ouvertes en sensibilisant le public à cet égard, et en organisant des hackathons, des journées ouvertes et des ateliers pour rapprocher les producteurs de données publiques des utilisateurs, dans l'objectif de valoriser ces données et créer des services et applications qui en découlent.

Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement	- Inculquer la culture d'ouverture des données publiques au sein de l'administration et réaffirmer les principes d'ouverture, de transparence et de coopération, - Booster le développement économique et créer des opportunités d'emploi par la réutilisation des données publiques ouvertes, de sorte à développer des utilisations innovantes et à réaliser la valeur ajoutée escomptée.
Compatibilité avec les axes fondamentaux	**- Transparence et redevabilité** : Consacrer les principes de transparence et de redevabilité par l'ouverture des données publiques et la promotion de leur réutilisation, **- Participation publique** : préparer les données publiques pouvant être publiées en format ouvert, facilitant ainsi leur divulgation et développer de nouveaux mécanismes à même de renforcer la participation publique dans l'élaboration des politiques publiques, le suivi de leur mise en œuvre et leur évaluation, **- Promotion de l'innovation et développement des services publics** : renforcer les mécanismes de réutilisation des données publiques ouvertes pour développer de nouveaux services et applications et créer plus de valeur ajoutée.
Sources de financement / Connexions avec d'autres programmes et politiques	**Sources de Financement :** - La Banque Mondiale, dans le cadre du programme "Moussanada", - Programme de coopération avec la Corée du Sud, - Coopération avec l'Agence Française de Développement, dans le cadre du programme "PAGOF"

Calendrier et étapes de mise en œuvre

Etapes	Echéances de mise en œuvre
Développement de la nouvelle version du portail national des données ouvertes	
Elaboration du cahier des charges du portail et sélection du bureau d'études	Décembre 2021
Mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique chargés du suivi et de la mise en œuvre du projet	Décembre 2021
Conception et développement du portail	Décembre 2022
Test et mise en ligne du portail	Juin 2023
Etablissement de l'inventaire des données publiques prioritaires dans un certain nombre de secteurs	
Identification des secteurs prioritaires et lancement de la mise en œuvre du projet	Décembre 2021
Achèvement de l'inventaire préliminaire : présentation de la méthodologie retenue pour l'inventaire et lancement des activités d'inventaire au niveau des secteurs concernés	Décembre 2022
Evaluation et suivi des structures publiques tout au long du processus d'inventaire de leurs données publiques	Juin 2023
Validation du document d'inventaire définitif et publication d'une série de jeux de données qui y sont inclus	Décembre 2023

Contacts

Responsables du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mr Khaled Salami	
Qualités et Organismes Employeurs	Directeur général de l'unité de l'administration électronique à la Présidence du Gouvernement	
Adresse(s) électronique (s)	khaled.sellami@pm.gov.tn	
Autres intervenants	Acteurs gouvernementaux	Ministères concernés (santé, affaires sociales, éducation, justice et intérieur)
	Acteurs non gouvernementaux	Association Onshor Association Cartographie Citoyenne AGEOS

Engagement 6 :

Améliorer l'accès aux données publiques par la définition des spécifications et nomenclatures communes

Début mai 2021 – Fin décembre 2023

Structures/Parties Concernées	Institut National de la Statistique

Enoncé de l'engagement

Les référentiels nationaux pour la définition des spécifications et nomenclatures communes font partie des mécanismes visant à faciliter la coordination des activités inhérentes au traitement des données publiques produites et collectées par les structures publiques aux niveaux national et sectoriel. Il est recommandé aux institutions publiques d'adopter des codifications et des classifications normalisées en termes de traitement de données, permettant de faciliter l'interopérabilité entre les différents systèmes d'information nationaux et sectoriels, de rationnaliser l'interconnexion et le recoupement des données provenant des différents secteurs dans l'objectif de développer des services et des applications basés sur ces données.

L'objectif de cet engagement consiste à promouvoir et à développer l'utilisation et l'adoption des référentiels nationaux pour la définition des spécifications et nomenclatures communes, notamment par :

- L'identification des référentiels nationaux pour la définition des spécifications et nomenclatures communes des données publiques prioritaires et transversales,
- La promotion et l'ancrage de l'utilisation et le développement de ces référentiels par les structures publiques.

Problématique posée	Absence de référentiels et nomenclatures standardisés de données publiques et en particulier pour celles pouvant être conjointement adoptées par les structures publiques dans l'exercice de leurs missions, ainsi que l'utilisation inappropriée de nomenclatures qui sont déjà en place.
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement / Résultats escomptés	Renforcer le processus d'ouverture des données publiques, notamment par : - La standardisation des mécanismes de collecte, de classification et de traitement des données en recourant à un ensemble de codifications et de spécifications communes, - La publication de données publiques complètes conformément aux standards et critères communs au niveau national et conformément aux normes adoptées internationalement en la matière, promouvant ainsi leur échange et réutilisation, - Exhorter les structures publiques à s'engager dans le processus d'ouverture des données publiques et les inciter à adopter des mécanismes et des référentiels liées à ce domaine.
Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement	- Etablir des mécanismes pratiques et de normes standardisées en vue de faciliter l'ouverture des données publiques, notamment via des référentiels relatifs aux classifications des données communes et spécifiques entre les différentes structures publiques, - S'aligner sur les standards et spécifications internationales en matière de données ouvertes, notamment en ce qui concerne la collecte et la classification des données publiques.
Compatibilité avec les axes fondamentaux	**- Transparence** : publier les données publiques conformément aux normes et spécifications internationales, dans le but de promouvoir l'échange des données entre les structures publiques et de renforcer leur réutilisation et exploitation dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et la prise de décision. **- Droit d'accès à l'information** : Améliorer l'accès et la réutilisation des données publiques et leur qualité, en fournissant un ensemble de méthodologies et de mécanismes standardisés, et ce tout au long des étapes de la chaîne de données.
Sources de financement / Connexions avec d'autres programmes et politiques	

Calendrier et étapes de mise en œuvre	**Etapes**	**Echéances de mise en œuvre**
	Mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi du projet	Décembre 2021

	Identification des secteurs prioritaires à couvrir par ces nomenclatures nationales	Mars 2022
	Elaboration de la première version des nomenclatures et leur soumission aux structures publiques concernées pour consultation	Avril 2023
	Approbation de la version finale des nomenclatures et sa publication en format ouvert	Juillet 2023
	Expérimentation des nomenclatures et généralisation de leur utilisation au sein des structures publiques	Décembre 2023

Contacts

Responsables du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mr. Adnene Lassoued	
Qualités et Organismes Employeurs	Directeur général de l'INS	
Adresse(s) électronique (s)	INS@ins.tn	
Autres intervenants	Acteurs gouvernementaux	-Unité de l'Administration Electronique à la Présidence du Gouvernement
	Acteurs non gouvernementaux	- AGEOS

> S'aligner sur les standards et spécifications internationales en matière de données ouvertes, notamment en ce qui concerne la collecte et la classification des données publiques.

Engagement 7

Promouvoir la transparence dans le secteur des énergies et des mines

Début mai 2021 – Fin décembre 2023

Structures/Parties Concernées	Ministère de l'Energie, des Mines et des Energies Renouvelables

Enoncé de l'engagement

Au titre du présent engagement, il sera procédé à la création d'un nouveau site web propre aux données ouvertes inhérentes au secteur de l'énergies et des mines, conformément aux standards nationaux en vigueur, et plus particulièrement à la norme ITIE. L'objectif étant de promouvoir le processus participatif, systématique et durable de partage des données et de parachever les démarches d'adhésion de la Tunisie à l'Initiative ITIE.

Il a été procédé à la formation d'un conseil multipartite, composé des différentes parties prenantes relevant du secteur des industries extractives, en préparation de l'adhésion de la Tunisie à l'initiative ITIE pour la transparence. Il est attendu que les parties prenantes, et plus particulièrement la société civile, soient impliquées dans la conception du contenu du portail et la définition de la façon dont l'information sera présentée, à la lumière de l'Initiative sur la transparence et des retours d'autres expériences comparatives lancées dans le même domaine. Les associations actives dans le secteur et non représentées au sein du conseil seront impliquées en vue d'élargir la base participative.

L'accent sera particulièrement mis sur la nécessité d'encourager les associations à exploiter les données à inclure dans le portail, en partenariat avec l'Institut de Gouvernance des Ressources Naturelles.

Il est prévu que des sessions de consultation soient organisés avec la société civile en ce qui a trait aux propositions de projets de textes réglementaires organisant la mise en œuvre de la loi sur la responsabilité sociale, dans le but de recueillir leurs commentaires et de les soumettre aux vis-à-vis gouvernementaux concernés. L'accent sera également mis sur les associations actives dans les régions productrices de ressources naturelles, compte tenu de l'importance du sujet et dans le but de garantir l'efficacité et la faisabilité du contenu des textes proposés.

Problématique posée	**Problèmes structurels :** l'instabilité organisationnelle qui sévit au sein du Ministère de l'Energie et des Mines a compromis la fourniture et la mise à jour des données énergétiques et minières. A ce jour, il n'existe aucun site web dédié au secteur de l'énergie et des mines. Par le passé, il y avait un site web dédié à l'ensemble des secteurs opérant sous la tutelle du Ministère de l'Industrie, ce qui veut dire que le secteur des énergies et des mines ne disposait pas d'un site qui lui était proprement dédié, en dépit de son importance sociale, économique et symbolique. Les fusions et divisions de ministères se sont négativement répercutées sur la mise à jour et le développement du site web au vu des problèmes de coordination survenus entre les deux ministères. **Problèmes de qualité :** les données publiées ne sont pas conformes aux normes internationales, tant sur le fond que sur la forme : en dépit des efforts déployés par le Ministère de l'Energie et des Mines en lien avec la publication des données, aucun résultat significatif n'a pu être atteint, en partie à cause du format des données (non réutilisable ou non suffisamment clair pour les non spécialistes…) ou de leur caractère incomplet. Par exemple, les données agrégées sur les recettes des ressources naturelles ou les programmes de responsabilité sociale ne sont jamais publiées, en dépit de l'importance du budget alloué à cette fin et de l'impact des programmes de responsabilité sociale sur la paix sociale, notamment dans les secteurs producteurs de ressources naturelles. - La publication des données est généralement effectuée de façon unilatérale par l'administration, sans la participation ou la connaissance de la société civile, ce qui renforce le climat de méfiance entre les différentes parties prenantes et accentue le scepticisme quant aux données fournies par l'administration dans le cadre de campagnes nationales et locales. Cela s'est souvent soldé par des interruptions de la production, affectant, par là même, la rentabilité du secteur. - la non promulgation des textes d'application de la loi de la responsabilité sociale a des impacts négatifs aussi bien sur la performance que sur la gouvernance du secteur de l'énergie et des mines. En matière de transparence et d'efficacité des programmes de responsabilité sociale mis en œuvre par les entreprises opérant dans le secteur des ressources naturelles, plusieurs questions restent posées par les habitants des régions productrices de ressources naturelles et les OSCs. - La Tunisie est confrontée à un important déficit énergétique, ce qui pousse le pays à se fixer des objectifs ambitieux en termes de transition énergétique, au vu de l'importance des enjeux économiques que cela représente. Il est également primordial que la société civile soit associée à la formulation des politiques inhérentes à cette transition.
Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement	Il est prévu que la mise en œuvre du présent engagement contribue à consolider la confiance entre les différentes parties prenantes du secteur de l'énergie et des mines, en fournissant les données nécessaires et en travaillant de manière participative pour améliorer la gouvernance au sein du secteur. Ci-après, les étapes qu'il est prévu de franchir :

	- Créer un nouveau site web dédié aux données ouvertes dans ce secteur, conformément aux normes internationales en matière de format, de contenu et de mise à jour des données, - Assurer la durabilité du processus de divulgation des données, notamment par l'accession de la Tunisie à l'initiative ITIE, qui exige que les données soient publiées de façon continue et que les parties prenantes soient réellement impliquées dans le processus, - Promulguer les textes d'application de la loi relative à la responsabilité sociale en vue de promouvoir la transparence et l'efficacité du cadre juridique, - Mettre en exergue les principales questions économiques, notamment les données sur les programmes de responsabilité sociale dans le secteur de l'énergie et des mines, les recettes provenant des ressources naturelles et les informations inhérentes aux énergies renouvelables. Publier les données inhérentes aux licences, aux contrats conclus dans ce secteur, aux compagnies bénéficiaires et aux volumes de production.
Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement	- Il est prévu que la mise en œuvre de l'engagement contribue à améliorer la transparence et à renforcer la gouvernance au niveau du secteur des énergies et des mines, notamment en en favorisant la culture d'ouverture par la divulgation des données sectorielles conformément aux normes internationales sur la transparence. Il est attendu que cela renforce la confiance entre parties prenantes et garantisse leur implication dans les efforts de réforme. Il convient de rappeler que la mise en œuvre de la norme ITIE est censée contribuer à l'institutionnalisation du dialogue, de la participation et de la transparence. - Il est attendu que la mise en œuvre de l'engagement ait un important impact social et économique en endiguant les protestations et les tensions. En effet, la divulgation des données et le renforcement des actions conjointes entre parties prenantes est censée contribuer à l'amélioration du climat d'investissement dans le secteur, à faire bénéficier les citoyens des recettes du secteur et à réduire le déficit énergétique.
Compatibilité avec les axes fondamentaux	La création d'un site de données ouvertes dédié à la publication des données du secteur et mis à jour de manière régulière contribue à améliorer la transparence en termes de gouvernance des ressources naturelles. Cela garantit la durabilité de la transparence, indépendamment des changements structurels survenus au sein du ministère en charge de l'énergie. Il est prévu que la mise en œuvre de la norme ITIE aide à instaurer une culture de la participation via les méthodes de travail adoptées par le conseil multipartite. La fourniture des données nécessaires permettra d'activer la redevabilité en fournissant les informations nécessaires qui autorisent les parties de contrôle officielles et officieuses d'évaluer la manière dont les ressources naturelles sont gérées.
Sources de financement / Connexions avec d'autres programmes et politiques	UNDEF NRGI

Calendrier et étapes de mise en œuvre	**Etapes**	**Echéances de mise en œuvre**
	Développement d'un portail dédié au secteur de l'énergie et des mines, regroupant les données les plus importantes du secteur, y compris les données sur les énergies renouvelables.	De juillet 2021 à juillet 2022
	Elaboration et approbation des textes réglementaires inhérents à la loi sur la responsabilité sociale.	De juillet 2021 à janvier 2023
	Soumission de la demande d'adhésion de la Tunisie à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives	De juillet 2021 à janvier 2022

Interlocuteur(s)

Responsables du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mr Hédi Youssef	
Qualité et Organisme Employeur	Directeur général au ministère en charge de l'énergie et des mines	
Adresse(s) électronique (s)	hedi.youssef@energiemines.gov.tn	
Autres intervenants	Acteurs gouvernementaux	- Ministère en charge de l'Energie et des Mines
	Acteurs non gouvernemntaux	- Institut de Gouvernance des Ressources Naturelles - Réseau Tunisien pour la Transparence dans l'Energie et les Mines - Association Tunisienne des Contrôleurs Publics

AXEN 2

LA PARTICIPATION PUBLIQUE

Engagement 8 :

Définir les priorités stratégiques du gouvernement ouvert

Début mai 2021 – Fin décembre 2023

Structures/Parties Concernées	Unité de l'Administration Electronique à la présidence du gouvernement

Enoncé de l'engagement

Le présent engagement est destiné à développer une stratégie du gouvernement ouvert en Tunisie et de l'enraciner dans une vision globale, basée sur des indicateurs sur le court, le moyen et le long terme et dont la mise en œuvre est mesurable.
Il est prévu que cette stratégie permette :

- De mettre en place un système de normes permettant de coordonner les réformes sur le terrain, et ce aux niveaux local et national,
- De définir les objectifs et les priorités qui doivent être mise en œuvre de manière efficace,
- De fournir le cadre stratégique approprié aux plans d'action du PGO, élaboré et mis en œuvre tous les deux ans,
- De promouvoir et de renforcer la culture du gouvernement ouvert au sein du secteur public et parmi toutes les parties prenantes.

Lors de toutes les phases de la mise en œuvre de cet engagement, un processus participatif basé sur le principe de la co-création sera adopté, pour fédérer toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en couvre, notamment l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), les représentants des structures publiques et de la société civile membres du Comité Consultatif Conjoint en charge du suivi du développement et de la mise en œuvre du quatrième plan d'action national du PGO.

Problématique posée	- L'absence de cadre stratégique et de feuille de route pouvant servir de base à la préparation et à la mise en œuvre des plans d'action du PGO, - Les variations dans le niveau d'ouverture, d'une structure publique à une autre et au sein d'une même structure publique, - La perception réservée au gouvernement ouvert : une question purement technique réservée à l'élite des fonctionnaires, - La prolifération des activités et initiatives inhérentes à la thématique du gouvernement ouvert dans plusieurs pays aspirant à renforcer ce concept. Toutefois, il n'existe pas d'objectifs communs et clairement définis pour fédérer les efforts déployés au niveau de tous ces pays.
Identification des objectifs de l'engagement / Résultats escomptés	Il est prévu que le présent engagement permette : - D'élaborer une vision sur le long terme pour assurer la cohérence et l'efficacité des activités du PGO sur plusieurs années, notamment en ce qui a trait au développement et à la mise en œuvre des plans d'action du PGO, - L'atteinte d'un niveau de maturité en termes d'ouverture du gouvernement, - La coopération au titre d'un cadre normalisé, commun et cohérent avec ceux en vigueur dans d'autres pays intéressés par la thématique du gouvernement ouvert.
Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement	- Opérationnaliser le concept de gouvernement ouvert au bénéfice de tous les fonctionnaires publics, sans exception, - Collecter, de manière systématique, les données et informations sur la mise en œuvre des initiatives du gouvernement ouvert et développer un ensemble d'indicateurs pour en mesurer l'impact
Compatibilité avec les axes fondamentaux	**- Participation** : le présent engagement entend mettre en place un processus participatif, coordonné et intégré en vue de concevoir un plan stratégique pour le développement d'un ensemble d'initiatives de gouvernement ouvert, en coopération avec diverses parties prenantes. **- Transparence** : La publication de cette stratégie entend renforcer la transparence du processus de mise en œuvre des différentes initiatives, notamment via les OSCs.
Sources de financement / Connexions avec d'autres programmes et politiques	- OCDE

Calendrier et étapes de mise en œuvre

Etapes	Echéances de mise en œuvre
Finaliser l'enquête sur le Gouvernement Ouvert (2020)	Fin juillet 2021
Organiser des ateliers en ligne sur la stratégie de Gouvernement Ouvert adoptée par la Tunisie, ainsi que sur les expériences comparatives dans ce domaine	Août 2021
Présentation de l'ébauche du diagnostic de la situation du Gouvernement Ouvert en Tunisie	Fin août 2021

	Organisation d'ateliers consultatifs sur les résultats de l'étude du projet portant sur l'état des lieux du Gouvernement Ouvert en Tunisie	Septembre 2021
	Compilation des contributions inhérentes à la stratégie en fonction des résultats des ateliers et formulation de la première version de la stratégie	Octobre 2021
	Présentation de la première version de la stratégie du Gouvernement Ouvert en Tunisie et recueil des commentaires proposant les modifications à apporter de cette version	Novembre 2021
	Annonce du lancement de la Stratégie de Gouvernement Ouvert en Tunisie	Janvier 2022

Contacts

Responsables du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mr Khaled Sellami	
Qualités et Organismes Employeurs	Directeur Général de l'Unité de l'Administration Électronique à la Présidence du Gouvernement	
Adresse(s) électronique (s)	Khaled.sellami@pm.gov.tn	
Autres intervenants	Acteurs gouvernementaux	Tous les organismes publics membres du Comité Consultatif Conjoint chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du quatrième plan d'action national du PGO
	Acteurs non gouvernementaux	Représentants de la société civile au sein du Comité Consultatif Conjoint en charge de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du quatrième plan d'action national du PGO.

> Opérationnaliser le concept de gouvernement ouvert au bénéfice de tous les fonctionnaires publics, sans exception

Engagement 9 :

Promouvoir l'utilisation des portails nationaux de participation publique

Début mai 2021 – Fin décembre 2023

Structures/Parties Concernées	Unité de l'administration électronique et le bureau central de relations avec le citoyen à la présidence du gouvernement

Enoncé de l'engagement

Pour consacrer les principes de démocratie participative et d'ouverture de l'administration sur son environnement dans l'optique de servir ses parties prenantes, notamment les citoyens, plusieurs portails électroniques, applications et mécanismes de e-participation ont été hébergés au niveau de nombreux sites web publics, aux niveaux central et local.

Les portails «www.e-participation.tn» et «www.e-people.gov.tn» en sont un bon exemple. Ces deux portails mettent à disposition des citoyens des mécanismes leur permettant de prendre part aux affaires publiques en organisant des consultations publiques, en soumettant des idées, en participant à des forums de dialogue (portail e-participation) ou encore en signalant et soumettant des plaintes et suggestions, en demandant des informations et en alertant sur des cas de corruption (portail e-people).

En dépit de leur importance, les solutions proposées par ces deux portails restent sous exploitées, notamment à cause des ressources humaines et financières limitées dédiées à leur développement et l'absence d'un plan de communication efficace pour augmenter ses taux d'utilisation. Cela s'ajoute aux similarités qui existent au niveau des canaux utilisés pour impliquer le citoyen.

Par conséquent, le présent engagement préconise la mise en pratique des mesures suivantes :

- Poursuivre le développement des portails nationaux d'e-participation, notamment «www.e-participation.tn» et «www.e-people.-gov.tn» et inciter les organismes publics à y avoir recours à des fins de la participation publique, tout en veillant à améliorer la cohérence au niveau des fonctionnalités de chaque portail,
- Améliorer les taux d'utilisation des portails par les différentes parties prenantes de l'administration, notamment les citoyens, en déployant un plan de communication efficace spécialement conçu à cette fin.

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent engagement, il sera procédé à la mise en place d'un groupe de travail conjoint, composé de représentants des départements concernés et de plusieurs représentants de la société civile, à qui il incombera à ce groupe de suivre et de coordonner les différentes étapes de mise en œuvre du projet. Des consultations publiques seront également organisées afin de prendre en compte les attentes des citoyens en lien avec les améliorations pouvant être apportées à ces portails et aux axes prioritaires qu'ils pourraient inclure.

Il est prévu qu'une rubrique soit allouée à la publication des données relatives aux consultations publiques organisées via ces portails et à la présentation de la manière dont les résultats seront pris en compte dans les processus décisionnels et la formulation des politiques publiques.

Problématique posée	La prolifération des portails dédiés à l'engagement des citoyens dans les affaires publiques et le chevauchement créé en termes de mécanismes et de canaux proposés, outre le peu d'activités communicationnelles et promotionnelles autour de ces portails. Ces constats ont été à l'origine de bon nombre de problèmes, dont : - La nécessité de renforcer les ressources humaines en charge de l'administration des portails, de sorte à garantir la mise à jour continue des contenus et le traitement des requêtes, propositions et signalements, dans des délais acceptables, - La nécessité de fusionner certaines fonctionnalités de divers portails dédiés à la participation publique, - La faible utilisation des mécanismes et canaux proposés par les portails de participation publique exige l'organisation d'activités communicationnelles pour mieux faire connaître ces portails, sensibiliser le public à leur existence et l'appeler à les utiliser.
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement / Résultats escomptés	Le présent engagement porte sur : - La poursuite du développement des deux portails «www.e-participation.tn» et «www.e-people.gov.tn» et l'amélioration de leur efficacité et de leur utilisation par les organismes publics, - l'intégration de certaines fonctionnalités de ces deux portails pour faciliter leur utilisation par les citoyens, - L'amélioration des taux d'utilisation par les citoyens et les parties prenantes de l'administration, pour une meilleure participation dans les affaires publiques.
Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement	- Fournir les mécanismes propices à une participation citoyenne efficace aux processus décisionnels et à la gestion des affaires publique, que l'on soit au pays et à l'étranger, notamment en prenant connaissance des questions d'intérêt public, en formulant les politiques et programmes publics et en assurant le suivi de leur mise en œuvre.

Compatibilité avec les axes fondamentaux	**- Participation** : le présent engagement entend aider à opérationnaliser et à diversifier les mécanismes d'engagement des citoyens dans la gestion des affaires publiques. **- Transparence** : publication de toutes les données relatives aux politiques publiques et aux réformes, accompagnées des données sur la participation citoyenne à la question.	
Sources de financement / Connexions avec d'autres programmes et politiques	**Source de financement** : Budget de l'Etat	
Calendrier et étapes de mise en œuvre	**Etapes**	**Echéances de mise en œuvre**
	Améliorations techniques apportées aux portails « www.e-participation.tn » et « www.e-people.gov.tn » et extension de leur utilisation à un plus grand nombre de structures publiques.	De janvier 2022 à décembre 2023
	Renforcement des capacités dans le domaine de la participation publique, notamment par la tenue de sessions de formation au profit d'un certain nombre de fonctionnaires publics (100 personnes)	De septembre 2021 à décembre 2023
	Conception et définition d'un plan de communication destinés à augmenter les taux d'utilisation des portails nationaux de e-participation par les citoyens	De septembre 2021 à décembre 2023

Contacts

Responsables du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	- Mr Khaled Sellami - Mme Ikram Ben Zaied	
Qualités et Organismes Employeurs	- Directeur Général de l'Unité de l'Administration Électronique à la Présidence du Gouvernement - Directeur au Bureau Central des Relations avec le Citoyen	
Adresse(s) électronique (s)	- Khaled.sellami@pm.gov.tn - Ikram.Zaied@pm.gov.tn	
Autres intervenants	Acteurs gouvernementaux	les services du conseiller juridique et de la législation à la présidence du gouvernement
	Acteurs non gouvernementaux	Association Tunisienne de Gouvernance Locale

> Fournir les mécanismes propices à une participation citoyenne efficace aux processus décisionnels et à la gestion des affaires publique, que l'on soit au pays et à l'étranger, notamment en prenant connaissance des questions d'intérêt public, en formulant les politiques et programmes publics et en assurant le suivi de leur mise en œuvre.

Engagement 10 :

Activer le rôle des jeunes dans la conception et le suivi des projets publics, au niveau local

Début mai 2021 – Fin décembre 2023

Structures/Parties Concernées	Les municipalités, en collaboration avec la Fédération Nationale des Communes Tunisiennes et l'unité de l'administration électronique à la présidence du gouvernement

Enoncé de l'engagement

Il s'agit de renforcer le rôle des jeunes de différents groupes d'âge et dans un certain nombre de gouvernorats dans le processus de prise de décision et la formulation des réformes nationales et le suivi de leur mise en œuvre. D'ailleurs, il est prévu d'encourager les jeunes de faire bon usage de toutes leurs compétences, potentialités et qualifications pour exprimer leurs préoccupations, opinions et aspiration. Dans cette optique, la participation active des jeunes devient un outil propice au changement positif et un modèle à suivre pour réformer et appuyer le développement communautaire. Il est également attendu que l'approche contribue à consacrer la responsabilité collective et à proposer des solutions aux problèmes les plus communs qui se posent aux jeunes, comme le chômage, les disparités sociales et géographiques et la migration illégale. Cette approche envisage aussi de repenser les priorités et les orientations au bénéfice des jeunes, notamment au niveau local.

C'est dans ce contexte que des travaux seront menés sur la conception des mécanismes d'implication des jeunes dans la formulation d'un certain nombre de projets locaux et le suivi de leur mise en œuvre. Il s'agit également de les associer à la conception des plans d'action relatifs à des projets prioritaires dans 12 municipalités, à mettre en œuvre de manière participative, en collaboration avec les parties prenantes concernées, notamment les autorités locales.

D'autres mécanismes seront également mis en œuvre pour aider à renforcer la participation des jeunes au niveau local : la charte de la jeunesse, la signature d'un accord de partenariat avec les municipalités pour assurer une participation continue des jeunes, l'organisation de journées dédiées aux jeunes dans le cadre du parcours participatif engagé au niveau d'un certain nombre de municipalités, l'affectation d'un pourcentage du budget municipal à la mise en œuvre de projets proposés par les jeunes. Ces mesures viennent s'ajouter à l'organisation – par les municipalités - de réunions périodiques avec les jeunes, entre autres.

Problématique posée	- L'insuffisance des cadres nécessaires pour communiquer avec les jeunes sur les problèmes qui les préoccupent, - La réticence des jeunes à la participation à la vie publique et aux affaires locales, - L'insuffisance des mécanismes à même de booster la participation des jeunes et leur représentation dans la vie publique, aux niveaux central, régionale et local, conformément aux dispositions de la constitution et aux stratégies nationales formulées à cet effet.
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement / Résultats escomptés	Le présent engagement prévoit l'élaboration de plans d'action locaux dédiés aux jeunes, au titre de la mise en œuvre d'un certain nombre de projets pilotes qui ambitionnent d'ancrer la culture du partenariat parmi les jeunes au niveau local et de renforcer les capacités des parties prenantes actives dans le domaine de la gouvernance et de la participation publique. Un grand nombre de jeunes, femmes et hommes venus de tous les gouvernorats du pays, seront invités à exprimer leurs préoccupations et partager leurs problèmes. Il s'agit aussi de garantir l'intégration des opinions des jeunes dans la prise de décision et la conception des projets gouvernementaux.
Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement	- Promouvoir la participation des jeunes dans la conception des plans d'action au niveau local leur offrira de plus grandes opportunités de Faire preuve de compétence, d'excellence et de capacité à prendre part à la vie publique, - Renforcer les capacités des jeunes et les préparer à travailler en équipe dans le cadre d'une approche participative qui fédère toutes les parties prenantes impliquées dans le processus décisionnel à l'échelle locale. - Améliorer l'efficacité du processus décisionnel, par l'établissement d'une relation de confiance et de responsabilité entre jeunes et autorités locales, donnant ainsi aux jeunes la possibilité de prendre part aux affaires locales.
Sources de financement / Connexions avec d'autres programmes et politiques	**- Participation** : donner aux jeunes la possibilité de prendre part au processus décisionnel en leur donnant la possibilité d'exprime leurs idées et de faire part de leurs propositions notamment en lien avec les problèmes qui leurs sont propres, **- Redevabilité** : fournir les mécanismes nécessaires au suivi du travail des autorités compétentes – notamment au niveau local – et leur demander des comptes concernant le développement et la mise en œuvre des réformes publiques
Sources de financement / Connexions avec d'autres programmes et politiques	- GIZ

Calendrier et étapes de mise en œuvre	Etapes	Echéances de mise en œuvre
	Ouverture des candidatures pour la sélection des 12 municipalités à qui il incombera de mettre en œuvre l'engagement	Fin août 2021
	Organisation d'ateliers et de journées ouvertes pour présenter le projet au niveau des municipalités concernées	Fin septembre 2022 – Fin novembre 2022
	Formation d'équipes de travail composées de jeunes (avec, dans chaque équipe, 4 représentants de l'administration et 4 représentants de la société civile)	Fin septembre 2022 – Fin novembre 2022
	Mise en œuvre du programme de renforcement des capacités (principes du gouvernement ouvert, méthodes de formulation d'un plan d'action destiné aux jeunes, cadre juridique organisant la participation publique...)	Décembre 2022 – Mars 2023
	Mise en place du projet destiné à la mise en œuvre des plans d'action destinés aux jeunes	Juin 2022 – Mars 2023

Contacts

Responsables du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mr Bilel Manai	
Qualité et Organisme	Directeur des programmes, Appui aux communes-Fédération Nationale des Communes Tunisiennes	
Adresse(s) électronique (s)	b.manai@fnvt.org	
Autres intervenants	Acteurs gouvernementaux	- Ministère de la Jeunesse et des Sports - Unité de l'Administration Electronique à la Présidence du Gouvernement
	Acteurs non gouvernementaux	

> Promouvoir la participation des jeunes dans la conception des plans d'action au niveau local leur offrira de plus grandes opportunités de Faire preuve de compétence, d'excellence et de capacité à prendre part à la vie publique,

AXEN 3

LE GOUVERNEMENT OUVERT AU NIVEAU LOCAL

Engagement 11 :

Ancrer les principes du PGO au niveau local

Début mai 2021 – Fin décembre 2023

Structures/Partie Concernées	Municipalités concernées par l'Initiative du PGO au niveau local et ayant finalisé leurs propres plans d'action prévus au titre de cette initiative

Enoncé de l'engagement

En accord avec les objectifs de la Constitution de 2014 de la deuxième République qui préconise la mise en place d'une gouvernance locale, des dispositions du code des collectivités locales de mai 2018 relatives au renforcement de la démocratie locale et du gouvernement ouvert et dans le but d'établir de nouvelles relations démocratiques basées sur l'engagement et la construction progressive d'institutions locales fortes, efficaces, responsables et transparentes au service du bien commun, le présent engagement prévoit :

- De mettre en œuvre les projets prévus par les plans d'action du Gouvernement Ouvert au niveau des municipalités ayant développé ce genre de plans à l'occasion de la mise en œuvre de l'engagement 11 du troisième plan d'action national du PGO (20118-2020). Ces plans prévoient un ensemble de projets en lien avec les différents principes du Gouvernement Ouvert, à savoir le droit d'accès à l'information et aux données publiques ouvertes, la promotion des mécanismes de démocratie participative et les principes de gouvernance locale, le rapprochement des services administratifs des citoyens et leur numérisation, l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles, le renforcement des capacités dans les domaines se rapportant au Gouvernement Ouvert.

Il est donc prévu de mettre en œuvre un certain nombre de projets, notamment en lien avec :

* Le développement de moyens de communication avec les citoyens dans 8 municipalités (au moins) et l'amélioration des services de réception.

* L'établissement de l'inventaire des données publiques au niveau de 8 municipalités (au moins) et l'ouverture de l'accès aux données prioritaires, en mettant l'accent sur les données géographiques.

L'approche participative sera adoptée à toutes les phases de la mise en œuvre du présent engagement, notamment par l'organisation d'ateliers de travail et de séminaires et la tenue régulière de réunions en partenariat avec les municipalités concernées et les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du présent engagement.

Problématique posée	- L'inadéquation des cadres et des mécanismes de coordination entre les différentes initiatives et réformes entreprises par les municipalités en matière de Gouvernement Ouvert et l'incapacité à tenir compte des spécificités de chaque commune et des avantages comparatifs qu'elle offre en lien avec ces réformes, - Les difficultés auxquelles font face certaines municipalités, compromettant ainsi l'efficacité et l'efficience de efforts déployés pour mettre en œuvre les projets du Gouvernement Ouvert, - L'insuffisance des moyens de communication avec les citoyens et l'incapacité de mise en œuvre de leur participation dans les affaires locales, - Les obstacles auxquels se heurtent les autorités locales, en général, et les municipalités, en particulier, notamment en ce qui concerne les inventaires des données susceptibles d'être publiées comme données ouvertes.
Objectifs de la mise en œuvre de l'engagement / Résultats escomptés	- Instaurer un système de gouvernance enraciné dans le contexte local, notamment en promouvant les actions conjointes entreprises au titre des plans d'action du PGO au niveau national, - Fournir le cadre opérationnel propice à la coordination et à la progression de la mise en œuvre d'un certain nombre d'engagements pris au titre du PGO au niveau local, contribuant ainsi à l'ancrage de la démocratie participative au niveau local et à l'amélioration de la qualité des services municipaux, - Rapprocher le concept de Gouvernement Ouvert des citoyens, de sorte à pouvoir en tirer profit pour améliorer la qualité des services municipaux et à renforcer la participation des citoyens dans la mise en œuvre des fondements de la gouvernance des affaires publiques locales, - Renforcer les capacités des fonctionnaires à l'échelle locale et les impliquer dans les programmes de données ouvertes, facilitant ainsi l'établissement des inventaires des données publiques municipales.
Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement	- Appuyer la mise en œuvre des projets et initiatives à même d'ancrer les principes du gouvernement ouvert, être au service de sa région et avoir un impact direct et palpable sur le quotidien des citoyens, - Aider les municipalités à mieux impliquer les jeunes, les organisations de la société civile et les structures locales, publiques ou privées dans la gestion des affaires locales, - Aider les municipalités à planifier et améliorer leurs services en développant et numérisant leurs méthodes de travail, permettant ainsi aux citoyens d'accéder plus rapidement aux informations et services qui leur sont nécessaires,

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">- Proposer des services municipaux rapides et de haute qualité, en réponse aux aspirations et attentes des citoyens,
- Simplifier et clarifier les procédures administratives et de prestation de services, en vue de comprimer les délais de traitement des demandes et rapprocher les services des citoyens,
- Créer de la valeur ajoutée, notamment en inventoriant les données publiques au niveau d'un certain nombre de municipalités et les publiant sous format open source en proposant différents modèles pour les utilisations possibles de ces données ouvertes.</td></tr>
<tr><td>Compatibilité avec les axes fondamentaux</td><td colspan="2">- Participation : la participation de l'ensemble des citoyens dans la mise en œuvre des engagements participatifs et des projets prévus dans les plans d'action, leur permettant ainsi de mettre en œuvre les réformes et initiatives qui répondent à leurs besoins,
- Redevabilité : la supervision du processus décisionnel et la responsabilisation des municipalités quant au développement et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local,
- Amélioration de la qualité des services publics : la mise à jour et le développement des services municipaux, notamment par le renforcement des moyens de communication avec les citoyens (espace citoyen digitalisé) et la réutilisation des données publiques ouvertes pour développer de nouveaux services administratifs plus proches des citoyens.</td></tr>
<tr><td>Sources de financement / Connexions avec d'autres programmes et politiques</td><td colspan="2">- GIZ
- Agence Française de Développement, au titre du programme "PAGOF"</td></tr>
<tr><td rowspan="11">Calendrier et étapes de mise en œuvre</td><td>Etapes</td><td>Echéances de mise en œuvre</td></tr>
<tr><td colspan="2">En ce qui a trait au développement de moyens de communication avec les citoyens au niveau de 8 municipalités</td></tr>
<tr><td>Développement de plans de communication conformément aux exigences et spécificités de chaque municipalité</td><td>Novembre 2021 – Janvier 2022</td></tr>
<tr><td>Renforcement des capacités des employés relavant des municipalités en question</td><td>Février 2022 – Avril 2022</td></tr>
<tr><td>Acquisition des outils et équipements nécessaires au déploiement des actions de communication</td><td>Février 2022 – Avril 2022</td></tr>
<tr><td>Développement d'une identité visuelle spécifique à chaque municipalité dans le but de faciliter les opérations de communication</td><td>Février 2022 – Avril 2022</td></tr>
<tr><td colspan="2">En ce qui a trait à l'inventaire des données publiques au niveau de 8 municipalités</td></tr>
<tr><td>Tenue de réunions avec les municipalités concernées pour présenter les objectifs du projet, la méthodologie du travail et le modèle d'inventaire</td><td>Novembre 2021 – Janvier 2022</td></tr>
<tr><td>Diagnostic des inventaires de données qui existent déjà au niveau des municipalités, en se référant au modèle d'inventaire à adopter</td><td>Février 2022 – Mai 2022</td></tr>
<tr><td>Tenue de réunions d'évaluation et de suivi, pour constater les avancements réalisés au niveau de la mise en œuvre, résoudre les éventuelles difficultés rencontrées et améliorer la qualité des données figurant dans le formulaire d'inventaire</td><td>Juin 2022 – Août 2022</td></tr>
<tr><td>Approbation de la version définitive de l'inventaire au niveau de chaque municipalité</td><td>Octobre 2022</td></tr>
<tr><td>Publication des données publiques prioritaires sous format ouvert, en mettant plus particulièrement l'accent sur les données géographiques</td><td>Décembre 2022</td></tr>
</table>

Interlocuteur(s)		
Responsables du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	- Mme Monia Nouagi : Municipalité de Carthage, - Mme Saloua Rajhi : Municipalité de Hammam-Shott, - Mr Ahmed Ghorrab et Mr Mohamed Amin Majdoub : Municipalité de Dar Chaaben Fehri, - Mr Ahmed Belhaj Mbarak : Municipalité de Zaouiat Sousse, - Mr Mohamed Boukeel : Municipalité de Zriba, - Mr Abdelsattar Kadri : Municipalité de Regueb, - Mme Ayeda Jendoubi : Municipalité de Souassi, - Mme Samira Omri : Municipalité de Gabès	
Supervision position and institution	Coordinateurs en charge de l'Engagement 11 pris au titre du 3ème plan d'action national du PGO	
Adresse(s) électronique (s)	- Mme Monia Nouagi : mairie.carthage@planet.tn - Mme Saloua Rajhi : rajhi.saloua@gmail.com - Mr Ahmed Ghorrab et Mr Mohamed Amin Majdoub : communedcf@commune-dar-chaabane-elfehri.gov.tn - Mr Ahmed Belhaj Mbarak : ahmedhjmbarek2011@gmail.com - Mr Mohamed Boukeel : kilymed@gmail.com - Mr AbdelSattar Kadri : communeregueb@gmail.com - Mme Ayeda Jendoubi : communesouassi.1965@gmail.com - Mme Samira Omri : samiraamorri30@gmail.com	
Autres intervenants	Acteurs gouvernementaux	Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
	Acteurs non gouvernementaux	- Fédération Nationale des Communes Tunisiennes - Association Tunisienne de Gouvernance Locale - Association Onshor

Appuyer la mise en œuvre des projets et initiatives à même d'ancrer les principes du gouvernement ouvert, être au service de sa région et avoir un impact direct et palpable sur le quotidien des citoyens,

Aider les municipalités à mieux impliquer les jeunes, les organisations de la société civile et les structures locales, publiques ou privées dans la gestion des affaires locales,

Aider les municipalités à planifier et améliorer leurs services en développant et numérisant leurs méthodes de travail, permettant ainsi aux citoyens d'accéder plus rapidement aux informations et services qui leur sont nécessaires,

Proposer des services municipaux rapides et de haute qualité, en réponse aux aspirations et attentes des citoyens,

Simplifier et clarifier les procédures administratives et de prestation de services, en vue de comprimer les délais de traitement des demandes et rapprocher les services des citoyens,

Créer de la valeur ajoutée, notamment en inventoriant les données publiques au niveau d'un certain nombre de municipalités et les publiant sous format open source en proposant différents modèles pour les utilisations possibles de ces données ouvertes.

Engagement 12 :

Appuyer la transparence financière au niveau local

Début mai 2021 – Fin décembre 2023

Principal acteur / Principale agence de mise en œuvre	Haute Instance des Finances Locales et l'unité de l'administration électronique

Descriptif de l'Engagement

L'Article 127 du Chapitre IV du code des collectivités locales, relatif au régime financer des collectivités locales stipule que :
''**L'Etat s'engage à mettre en place des systèmes nationaux de réseautage informatique pour garantir la bonne gestion des ressources et biens de l'ensemble des collectivités locales, pour actualiser le recensement nécessaire des immeubles et des activités pour le recouvrement des impôts, redevances diverses, des droits et contributions locales ainsi que pour assurer le suivi des dépenses et des recettes. Ces données collectées sont mises à la disposition de la Haute Instance des Finances Locales pour lui faciliter l'exercice de ses attributions et aident à la fixation des politiques publiques. Les collectivités locales s'engagent à intégrer les réseaux susmentionnés et les exploiter**''.

L'Article 61 du même code stipule que :
''**Il est créé, sous la tutelle du Haut Conseil des collectivités locales, une Haute Instance des Finances Locales chargée d'examiner toutes les questions relatives à la finance locale, sa consolidation, sa modernisation et sa bonne gestion conformément aux règles de bonne gouvernance, afin de promouvoir l'autonomie financière des collectivités locales et de réduire les disparités entre elles**''.

Dans ce contexte et au vu du présent engagement, des travaux seront menés pour moderniser et numériser le système de réalisation des recettes municipales locales, notamment par le développement d'une plateforme numérique rassemblant autorités locales et centrales. Il est prévu que la plateforme comporte des données et indicateurs sur les finances locales, ainsi qu'un certain nombre de statistiques économiques et sociales à convenir avec les parties prenantes.
Une approche participative sera également adoptée tout au long de la mise en œuvre de cet engagement. Cette approche participative se concrétisera par l'organisation de plusieurs ateliers, séminaires et réunions avec les différentes parties prenantes : municipalités, Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, Fédération Nationales des Communes Tunisiennes et autres associations actives dans le domaine.

Problème / Background	Problèmes liés à la gestion des finances locales : - Le défaut de promulgation des décrets gouvernementaux inhérents au code des collectivités locales ce qui, du point de vue juridique, pose problème et compromet le travail des autorités locales, notamment en matière de finances locales, - Les difficultés d'ordre pratique que pose le cadre juridique qui organise la gestion des propriétés des collectivités locales, notamment la prolifération des législations y afférentes, compliquant, par là même, la perception des recettes municipales, - La non finalisation de la publication des normes comptables applicables aux autorités locales, par le conseil national des normes des comptes publics, comme le stipule l'Article 191 du code des collectivités locales relatif au système comptable des autorités locales, - L'inadéquation des ressources humaines au niveau des autorités locales, notamment les municipalités et les recettes en charge de la gestion quantitative et qualitative des finances municipales. En plus, l'absence d'outils et de mécanismes modernes compromettent la perception des recettes financières au niveau local, - L'endettement rampant de la plupart des municipalités tunisiennes.
Identification des objectifs de l'engagement / Résultats escomptés	- Développement des finances locales au niveau municipal, - Mettre en œuvre une politique de rationalisation des ressources financières locales fondée sur l'efficacité et la transparence, - Donner l'impulsion nécessaire à certaines des réformes nécessaires au niveau des finances locales afin d'achever le processus d'accompagnement de la décentralisation et de mise en place d'une véritable autorité locale. - Renforcer le rôle de la commune dans la réalisation du développement économique, social et culturel puisqu'elle est l''autorité locale la plus proche du citoyen.
Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement	- Renforcer les capacités financières des municipalités, en vue de leur permettre de fournir de meilleurs services municipaux, - Identifier les besoins des municipalités au vu de ceux des citoyens et tenir compte de la spécificité de chacune d'entre elle et des avantages comparatifs qu'elle peut offrir, - Identifier les ressources nouvelles ou inexploitées et formuler des propositions à ce sujet.

Compatibilité avec les axes fondamentaux	- **Transparence et redevabilité** : Donner aux citoyens et aux OSCs les moyens de suivre les réalisations des autorités locales et de les questionner en matière de finances publiques locales.	
Sources de financement / Connexions avec d'autres programmes et politiques		
Calendrier et étapes de mise en œuvre	**Etapes**	**Echéances de mise en œuvre**
	Création d'un groupe de travail multipartite chargé du suivi de la mise en œuvre de l'engagement, sous le contrôle de la HIFL	Août 2021
	Détermination des besoins opérationnels et techniques de la plateforme	Décembre 2021
	Sélection du bureau d'études à qui il incombera de développer la plateforme	Mars 2022
	Conception et développement de la plateforme	Janvier 2023
	Mise à l'essai et approbation de la plateforme par l'équipe	Mai 2023
	Tenue de sessions de sensibilisation, présentation de la plateforme et organisation de sessions de formation au profit des parties impliquées dans l'alimentation en données de la plateforme	Mai 2023
	Mise en ligne de la plateforme et son alimentation en données	Juin 2023

Interlocuteur(s)

Responsables du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	Mme Amel Elloumi Baoueb	
Qualités et Organismes Employeurs	Présidente de la Haute Instance des Finances Locales	
Adresse(s) électronique (s)	president@hifl.tn	
Autres intervenants	Acteurs gouvernementaux	Unité e-gouvernement au sein de la présidence du gouvernement
	Acteurs non gouvernementaux	- Fédération Nationale des Communes Tunisiennes - Association Tunisienne de Gouvernance Locale - Association Onshor

> Identifier les ressources nouvelles ou inexploitées et formuler des propositions à ce sujet

AXEN 4

DIGITALISATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Engagement 13 :

Développer une panoplie de services administratifs en ligne dans certains secteurs

Début Mai 2021 – Fin Décembre 2023

Structures/Parties Concernées	- Direction de la qualité des services publics à la Présidence du Gouvernement - Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger - Instance Tunisienne de l'Investissement

Enoncé de l'Engagement

Le présent engagement entend développer les méthodes de travail administratif et mettre à profit les nouvelles technologies disponibles, en vue de fournir des services administratifs en ligne, d'en faciliter l'accès et améliorer la qualité, l'efficacité et la transparence; afin de faciliter la vie des citoyens et de réduire la charge qui pèse sur eux et sur l'administration.

A cette fin, il est procédé au développement d'une panoplie de services administratifs en ligne au niveau d'un certain nombre de secteurs, notamment :

- Etablissement d'un annuaire numérique des structures publiques, qui intègre des informations géographiques et spatiales autour les organismes administratifs sur les cartes et les services qu'ils fournissent,
- Développement de services consulaires en ligne délivrés par les missions relevant du Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger, via l'établissement de la plateforme ''e-consulat'',
- Développent d'une panoplie de services administratifs en ligne destinés aux investisseurs : le dépôt et le traitement des demandes de titres de séjour, les procédures de l'affiliation à la CNSS, l'obtention des numéros d'identification douanière et fiscale.

Ces services permettront de contribuer à l'instauration des mécanismes de participation et d'interaction entre les citoyens et fournisseurs de services publics en offrant la possibilité de soumettre et de suivre les demandes de services publics en ligne.

Le développement de ces services favorisera la réutilisation des données publiques ouvertes à travers la création des applications et services destinés aux citoyens; en plus de renforcer le droit d'accès à l'information en garantissant le droit d'accès aux documents et informations nécessaires lors de l'utilisation des services publics.

Problématique posée	- L'inadéquation des méthodes classiques de fourniture de services administratifs aux besoins et aux exigences des clients de l'administration - L'insuffisance des services administratifs actuellement disponibles en ligne, au moment même où les citoyens réclament des services plus efficaces et transparents et accessibles à distance, - La difficulté d'accéder à certains services, notamment pour les clients situés dans des endroits éloignés de l'administration centrale.
Identification des objectifs de l'engagement / Résultats escomptés	- Rapprocher les services administratifs du citoyen et faciliter les moyens d'y accéder, - Faciliter l'accès à l'information relative aux procédures et services administratifs concernés, - Fournir des services immédiatement accessibles et de meilleure qualité, - Fournir des services simplifiés et transparents, notamment dans un certain nombre de secteurs.
Comment cet engagement participera-t-il à résoudre le problème / comment participera-t-il au changement	- Le présent engagement vise à faciliter l'accès à distance aux services administratifs, de sorte à ce que le citoyen ne soit plus dans l'obligation de se présenter physiquement à l'administration, tout en offrant plus de garanties pour bénéficier de ces services de manière efficace et transparente, - Répondre aux besoins des utilisateurs au moindre coût et dans des délais plus courts.
Compatibilité avec les axes fondamentaux	- **Transparence** : Renforcer la transparence des procédures adoptées pour fournir les services administratifs en ligne et améliorer leur qualité - **Ancrage des principes de transparence et d'intégrité et lutte contre la corruption** : il est attendu que le développement de de services en ligne améliore leur utilisation par les citoyens. L'utilisation à distance de ces services permettra de consolider davantage la transparence de l'information, des procédures et processus d'obtention du service ; tout en identifiant également les parties prenantes impliquées dans la prestation de services et leurs responsabilités, ce qui contribue à réduire les risques de corruption qui pourraient résulter d'une interaction directe entre le citoyen et l'agent public.
Sources de financement / Connexions avec d'autres programmes et politiques	Budgets des structures publiques impliquées : - Présidence du gouvernement, - Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger - Instance Tunisienne de l'Investissement

Calendrier et étapes de mise en œuvre	Etapes	Echéances de mise en œuvre
	Développement d'un annuaire numérique des structures publiques	
	Rédaction des spécifications et sélection du bureau d'études à qui se chargera de développer le projet	Juin 2022
	Conception, développement et expérimentation de l'application	Décembre 2022
	Mise en ligne de l'application	Juin 2023
	Développement de services consulaires en ligne	
	Mise en place d'un comité de pilotage chargé du suivi du projet	Juillet 2021
	Rédaction des spécifications et sélection du bureau d'études	Décembre 2021
	Conception des différents e-service consulaires choisis	Juillet 2022
	Développement, Test et mise en ligne des e-services	Juin 2023
	Développement d'une panoplie de services administratifs destinas aux investisseurs	
	Identification de la liste des services à développer	Décembre 2021
	Identification des caractéristiques fonctionnelles et techniques des services et rédaction des spécifications	Juin 2022
	Conception, développement des services	Mars 2023
	Test et mise en ligne des services	Juin 2023

Contacts

Responsables du suivi de la mise en œuvre de l'engagement	- Mr Amine Hichri - Mr Fouad Jaouadi - Mme Houda Nefzaoui	
Qualités et Organismes Employeurs	- Conseiller des services publics au sein de la présidence du gouvernement - Chef du service des affaires consulaires au Ministère des Affaires Etrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'Etranger - Cheffe du pôle « Support » à l'Instance Tunisienne de l'Investissement	
Adresse(s) électronique (s)	- amine.hichri@pm.gov.tn - f.jaouadi@diplomatie.gov.tn - houda.nefzaoui@tia.gov.tn	
Autre Acteurs	Acteurs gouvernementaux	Unité de l'Administration Electronique à la Présidence du Gouvernement
	Acteurs non gouvernementaux	Association Tunisienne de Gouvernance Locale

> Le présent engagement vise à faciliter l'accès à distance aux services administratifs, de sorte à ce que le citoyen ne soit plus dans l'obligation de se présenter physiquement à l'administration, tout en offrant plus de garanties pour bénéficier de ces services de manière efficace et transparente

وحدة الإدارة الإلكترونية
Unité de l'Administration Électronique

e ï
Meddh
a a a T w a a